

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 6 Juin 1935:

Présidence de M. le chanoine J. ROUX
Président.

La séance est ouverte à 13 heures 30, dans la salle du Château-Barrière.

Sont présents : M^{me} Mongibeaux ; M^{lle} Emilie Faure ; MM. Aubisse, Ch. Aublant, Robert Benoît, Colombier, Dannery, Jean Dupuis, le D^r Dusolier, Fournier de Laurière, Henri de Lestrade, Marchadier, Maubourguet, le D^r Mazel, Louis Mercier, le chanoine Roux, Secondat, le chanoine Souillac, Vigneron.

Se font excuser : MM. Bourdichon, Laval, le comte de Saint-Saud, Secret, Sibon.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT offre les compliments de l'assemblée à M. Elie Peyrony, récemment nommé officier d'académie. Il donne lecture d'une lettre de remerciements de M. le médecin général Grenier de Cardenal, élu membre titulaire le mois dernier.

Il rappelle qu'en vertu de nos statuts, on doit procéder au renouvellement du Bureau. Pour les fonctions de secrétaire-général, il propose M. Jean Maubourguet et, comme vice-président pour le Sarladais, M. Géraud Lavergne. Les membres présents sont invités à venir voter immédiatement ; toutefois, le scrutin ne sera clos qu'à la fin de la séance.

M. le Président proclame les lauréats des prix fondés par la Société pour l'année 1935.

Sur le prix Testut, une première récompense de 1.000 fr. est attribuée à M. J.-J. ESCANDE pour son *Histoire du Périgord*; une seconde est accordée à M. le Dr VILLATTE pour ses travaux sur le canton de *Salignac*. Le prix Napoléon Magne est donné à M. Jean MAUBOURGUET pour sa *Chronique de Périgoux au temps de Louis XI*.

La revue habituelle des périodiques donne lieu à quelques observations. A propos d'un article du *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, où M. Louis Lacrocq rend compte d'études consacrées à Bertrand de Born par des Allemands, M. Robert BENOIT, avec sa fougue habituelle, revendique pour le Périgord, et pour le Périgord seul, le poète guerrier d'Hautefort.

La *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art* (janvier-mars 1935) renferme un intéressant article sur les études préhistoriques en Belgique au XVIII^e siècle.

A propos d'un article des *Mémoires de la Société des sciences archéologiques de la Creuse* (tome 25, 2^e fasc. 1932-33), M. le PRÉSIDENT rappelle que les Saint-Astier avaient la réputation, comme les rois de France, de guérir certains maux; mais il ajoute prudemment que, de la réalité de ce pouvoir, il n'oserait se porter garant. Le 3^e fascicule (1933) de la même publication signale le décès de notre ancien président, M. le marquis de Fayolle.

Dans le *Bulletin de la Société de Préhistoire* (avril 1935), on lit une étude de M. Blanc sur *Gravière Chadourne* à Tayac.

M. Léo FAYOLLE a offert à la bibliothèque sa chronique de toponymie, *Poitou et Charentes*, tirée à part de la *Revue des Etudes Anciennes* de janvier-mars 1935 (in-8^o de 8 p.). M. Franck Delage a également offert *Trois lettres de soldats limousins* qu'il a publiées récemment (in-8^o de 8 p., Limoges, 1935). Des remerciements sont adressés à nos distingués confrères.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre circulaire de la Société de l'Histoire du Droit et des Institutions du pays.

bourguignon, relative aux limites des pays de droit écrit et de droit coutumier. M. VIGNERON dit que la ville d'Ussel était sur cette limite, mais appartenait au droit écrit, car le régime dotal y était encore de règle il y a 50 ans.

M. le PRÉSIDENT rend compte du travail consacré récemment par le P. J. Francèz, S. J., au « suaire » de Cadouin (*Un pseudo-linceul du Christ*, 1 vol. in-8° de 60 pages avec 6 planches, Desclée, de Brouwer et C^{ie}, Paris, 1935).

Notre confrère, dit-il, M. Paul Audy, m'écrivait le 15 mai pour me présenter, au nom de l'auteur, une brochure intitulée *Un pseudo-linceul du Christ*, par le R. P. Francèz.

Il s'agit du suaire vénéré à Cadouin depuis le XII^e siècle comme étant celui qui aurait enveloppé la tête de N. Seigneur au Sépulcre.

La plupart de nos associés ont appris déjà que, depuis 1934, les ostensions du suaire, qui avaient lieu en septembre, tous les ans, ont été supprimées par M^{sr} l'évêque de Périgueux. Cette brochure en donne la raison.

L'ouvrage du R. P. Francèz se divise en deux parties bien distinctes : dans une première, l'auteur étudie le tissu lui-même et en particulier les bandes ornementales que présente l'étoffe à ses deux extrémités ; dans une seconde partie, il examine ce que la légende du suaire et de ses origines vaut devant l'histoire.

Il résulte de l'étude de la première partie que les bandes d'ornement présentent, mêlés à des dessins fantaisistes et très réguliers de fleurs, des caractères arabes que l'on appelle coufiques, qui forment de véritables inscriptions.

Le texte de ces inscriptions a été déchiffré par un éminent spécialiste, M. G. Wiet, professeur d'arabe à l'école des langues orientales de Paris et directeur du musée arabe du Caire. Elles parlent de Mahomet d'abord et puis, ensuite, d'un calife « El Moustali » qui fut calife de la haute Egypte de 1094 à 1101 et eut pour ministre « El Afdal », surnommé « Chabauchah », que mentionne l'inscription à plusieurs reprises et qui exerça sa charge de 1094 à 1121.

La comparaison avec une autre étoffe, qui porte à peu près la même inscription et dont on connaît l'origine ; permet de conclure que notre tissu a été fabriqué à Damiette du temps de ce calife « El Moustali ».

Puisque ce linge est à Cadouin depuis le XII^e siècle, il y a donc été porté peu de temps après sa fabrication.

Après ces précisions, serait-il possible de douter que nous soyons en présence d'une étoffe musulmane ?

Mais je crois nécessaire de rappeler quelques souvenirs personnels à l'origine desquels notre Société fut mêlée.

En 1903, notre *Bulletin*, dans le procès-verbal de la séance du 6 août (p. 320) publia la note suivante pour signaler un volume qui nous avait été envoyé. « *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, 21^e année, où, dans la 131^e livraison, p. 16, M. le chanoine Ulysse Chevalier, dans un mémoire sur *le Saint-Suaire de Lirey, Chambéry, Turin et les défenseurs de son authenticité*, répond aux critiques du P. Sanna Solaro, jésuite de Turin, qui ne croit authentique que celui de Turin, et qui, sur une quarantaine de suaires bien connus, se borne à éliminer les concurrents les plus redoutables, ceux de Besançon et de Cadouin. Ce dernier, dit-il, est le *Sudarium Capitis* au dos duquel A. de Longpérier aurait lu un verset du Coran. C'est donc une toile musulmane ».

Cette publication frappa, comme elle le devait, l'autorité religieuse. Et, en conséquence, l'évêque d'alors, M^{sr} Delamaire, chargea M. le chanoine J. Roux et son frère, M. le curé d'Agonac, d'aller à Cadouin pour photographier le suaire et pour relever les dessins et les couleurs des bandes où l'on croyait voir des inscriptions.

Ces relevés furent envoyés à M. Gayet, qui répondit, après quelque temps, que si l'étoffe possédait par ailleurs des preuves historiques d'authenticité, rien n'empêchait de la regarder comme du 1^{er} siècle.

C'est seulement devant cette attestation, qui présentait un caractère scientifique, car alors M. Gayet était regardé comme le spécialiste des anciens tissus, que le culte du suaire fut continué et qu'on donna même une plus grande extension au pèlerinage.

Seulement, M. Gayet ne savait pas lire les caractères coufiques, dont le mélange avec les autres ornements pouvait bien facilement tromper par la régularité apparente du dessin.

Cette enquête de 1903 fut gardée secrète, mais M. le chanoine Roux, qui en a été le principal ouvrier, en garantit aujourd'hui l'exactitude pour affirmer la bonne foi de l'Eglise.

Trente ans après, cette bonne foi devait se manifester d'une autre façon. A la fin de 1933, Monseigneur Louis, évêque de Périgueux, fut averti que l'auteur de la brochure qui nous est présentée aujourd'hui avait fait déchiffrer les inscriptions du suaire. Il entra en relation avec le R. P. Francez, et, pour s'entourer de toutes les précautions demandées par le sujet, il pria M. Wiet de venir à Cadouin et d'étudier

sur place l'étoffe elle-même. La lecture directe fut la même que celle faite sur les photographies.

Il semble bien, après tout cela, que la première preuve de la non authenticité du suaire aurait pu suffire à elle seule. Mais le R. P. Francez a voulu pousser plus loin ses arguments et il a ensuite contrôlé la légende de la venue du suaire en Périgord. Et, là aussi, il nous donne des précisions historiques intéressantes, particulièrement en prouvant qu'Adhémar de Monteil, celui que la légende désignait comme ayant transmis le suaire à un clerc du Périgord, n'a jamais été mêlé à cette affaire et que le récit de la découverte du suaire à Antioche, avec le fer de la lance ayant servi à la Passion du Christ, n'est certainement pas authentique.

J'ai cru bon de donner à la Société ces précisions sur la question du suaire de Cadouin qui intéresse si fort l'histoire et l'archéologie périgourdine. Depuis 1903, cette question avait été posée devant la Société, elle paraît résolue aujourd'hui.

Mais, s'il faut abandonner cette étoffe comme relique, les archéologues apprendront avec satisfaction qu'elle reste comme un des plus beaux spécimens des tissus arabes du XI^e siècle. M. G. Wiet, qui en a vu près d'un millier, nous a dit que celui de Cadouin était un des mieux conservés et des plus intéressants.

M. Joseph DURIEUX signale la très belle exposition organisée au Musée des arts décoratifs (Pavillon de Marsan à Paris) par la Société *La Sabretache* et consacrée à « Deux siècles de gloire militaire (1610-1814) ».

On y remarque notamment, pour le règne de Louis XIV, deux portraits du maréchal Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, né au château de ce nom en 1558, mort à Bergerac en 1652, l'un peint sur toile, appartenant au duc de La Force, et l'autre dessiné par Daniel Dumoustier, prêté par le Musée du Louvre ; le portrait peint de son fils Henry, maréchal de camp, appartenant au comte de Caumont La Force. Pour le règne de Louis XV, nous admirons la miniature sur émail, signée Ardin et datée de 1723, du maréchal de France Charles Armand de Gontaut, duc de Biron, qui eut un bras emporté au siège de Landau (portrait appartenant à M^{me} la comtesse Armand de Gontaut-Biron), et la miniature sur ivoire du lieutenant général Emmanuel-Louis-Auguste, comte de Pons Saint-Maurice de Saussignac (au marquis des Isnards). Sous Louis XVI, notons la peinture sur bois, par M^{me} Vigée-Le Brun, du maréchal marquis Philippe-Henri de Ségur, qui perdit le bras gauche à Lawfeld et devint ministre de la

guerre ; notons également la gravure à l'eau-forte et au burin, par Dequevauviller, d'après Rossel 1788, du combat de la frégate *La Surveillante* contre *Le Québec*, où le chevalier de Lostanges, second officier du brave Du Couëdic, eut l'œil gauche crevé et mérita à dix-neuf ans la croix de Saint-Louis.

Nous voici à l'épopée guerrière de la Révolution et de l'Empire. On voit la miniature sur ivoire, par Boudin, du général baron Joseph Morand (d'Allemands) en uniforme de général de brigade vers 1798, du vaillant défenseur de Lille, commandant de la place de Paris, gouverneur de la Corse, mortellement blessé à Lunebourg en 1813 (collection du vicomte de Montbrun, son descendant ; et le portrait sur toile, par Riesener, du célèbre Daumesnil en uniforme de major aux chasseurs à cheval de la Garde impériale (à M^{me} le baronne Fririon).

Voici encore le magnifique portrait, par Gros, de Fournier-Sarlovèze à Lugo (Musée du Louvre) qui fait pendant à celui de Lasalle à Stettin ; le portrait du général Philippe de Ségur par Gérard (musée de Versailles). Il y a là, comme on le voit, une réunion incomparable de tableaux, de sculptures, de costumes, de décorations, d'armes et d'objets précieux d'un intérêt exceptionnel, où notre chère petite patrie a marqué une place de choix pendant deux siècles, depuis la mort de Henri IV jusqu'à la fin du règne de Napoléon.

Parcourons maintenant, au musée voisin de l'Orangerie des Tuileries l'exposition non moins remarquable qui est organisée « à la gloire de la marine à voiles » et qui comprend dans le comité notre distingué compatriote le lieutenant de vaisseau de Boysson, attaché naval à Londres. Outre la gravure, une toile et deux lavis du combat déjà cité de la *Surveillante*, on citera une gravure en couleurs par Dequevauviller du combat livré à hauteur d'Ouessant, le 11 novembre 1778, par le vicomte de Beaumont, chef de division des armées navales, qui s'empara de la frégate anglaise *Fox*, démâtée après plusieurs heures de bataille opiniâtre. Le *Bulletin de la Société historique du Périgord* a publié, en 1927, le récit de cette prise mémorable avec un portrait du valeureux marin. Le glorieux épisode a été peint par Rossel en un tableau « de cinq pieds de longueur et de 3 1/2 de largeur », qui fait partie de la collection, commandée par Louis XVI, des dix-huit combats navals de la guerre de 1778.

Tant il est vrai que soldats et marins du Périgord contribuèrent de tout temps, sur terre et sur mer, à la plus grande gloire de la France !

M. le PRÉSIDENT présente quelques photographies de l'ancien évêché et de l'ancienne église latine, tels qu'on

pouvait les voir avant les travaux. Ces photographies proviennent de clichés que nous a légués M. le marquis de Fayolle. Elles contribueront à enrichir la collection, déjà fort belle, que possède la Société. M. le Président signale enfin qu'il a fait le relevé de toutes les familles dont il est question dans le fonds Didon.

M. G. LAVERGNE a relevé dans les registres d'état-civil de Périgueux, pour l'an x, quelques noms des rues d'alors ; plusieurs ont été maintes fois changés depuis, et il est assez difficile de les situer exactement. Voici cette liste, où les dénominations empruntées au vocabulaire de la Révolution sont assez nombreuses :

Rues de l'Arc, des Amazones, Aubergerie, Barbecane, Basilic, Bassine, Bergère, Bonnet, de la Bride, du Calvaire, des Chaines, de la Cocarde, des Combats, Constance, des Dépêches, du District, des Drapéaux, d'Enfer, des Farges, de la Fédération, de la Foi, Froide, du Gravier, de la Grenade, Hieras, du Jasmin, Jean-Jacques, Judaïque, Lanmari, Limogeanne, des Lettres, de la Loi, Mauvard, Mignot, de la Nation, Notre-Dame, de l'Oie, du Pas Saint-Georges, des Places, du Plantier, du Pont, Port de Graule, Puits Limogeanne, Saint-Georges, Saint-Hilaire, Saint-Louis, Salinière, du Serment, des Serruriers, Taillefer, de l'Union, Verdun, de la Vertu, du Vieux-Pont, Voltaire ;

Places du Cimetière Saint-Silain, de la Cité, de la Clôtre (sic), du Gras, du Marché aux Bœufs, Saint-Mémoire, Tourny ;

Canton de la Gaité ;

Cul-de-sac de Taillefer ;

Faubourgs de l'Arsault, de la Cité, de Léguillerie, de Saint-Martin, de Taillefer et de Tournepiche ;

Lieux dits Aux Quatre Chemins, Fontaine-Laurière.

On remarquera la distinction voulue, sans doute, entre la rue des *Dépêches* et la rue des *Lettres*.

Notre confrère nous indique aussi qu'en 1492, suivant le compte du consulat CC 94, fol. 3^{vo}, le costume de l'exécuteur des hautes œuvres, autrement dit, du bourreau de Périgueux, comportait une robe rouge et des chaussures probablement mi-parties noir et jaune. Le choix des couleurs est assez impressionnant.

M^{lle} Emilie FAURE présente et offre à la Société un très beau fer à osties provenant de Vanxains. M. le Président lui dit nos bien vifs remerciements.

M. SECONDAT donne lecture d'un travail du plus grand intérêt sur *Les sarcophages-tombeaux d'Auberoche* (C^{ne} de Fanlac). Cet article sera publié dans le *Bulletin*.

M. le PRÉSIDENT fait observer à l'assemblée que la cotisation annuelle ne permet pas même de payer la moitié de l'impression du *Bulletin*. Après discussion, il est décidé de la porter à 20 francs à dater du 1^{er} janvier 1936. Seront déclarés membres bienfaiteurs ceux qui verseront une somme de 1.000 francs. Il est, en outre, arrêté que toute demande d'admission comme membre titulaire devra être signée, dorénavant, des deux parrains.

M. ROUDEAU est chargé de représenter notre compagnie au Congrès archéologique de Lyon-Mâcon.

Il est procédé ensuite au dépouillement du scrutin. Sont élus pour un an :

Président : M. le chanoine ROUX ;

Vice-Président : Pour l'arrondissement de Périgueux,

M. DANNERY ;

— Pour l'arrondissement de Bergerac,

M. E. DE BIRAN ;

— Pour l'arrondissement de Nontron,

M. Joseph DURIEUX ;

— Pour l'arrondissement de Ribérac,

M. le Comte DE SAINT-SAUD ;

— Pour l'arrondissement de Sarlat,

M. Géraud LAVERGNE.

Secrétaire-général-archiviste M. Jean MAUBOURGUET.

Secrétaire-adjoint : M. FOURNIER DE LAURIÈRE.

Trésorier : M. Charles AUBLANT.

M. le PRÉSIDENT remercie l'assemblée et l'assure du dévouement de tous les membres du Bureau.

A la demande de M. le Président, l'assemblée générale donne au Bureau tout pouvoir pour louer ou même acheter tel immeuble qui paraîtra convenir le mieux comme siège de la Société.

Sont élus membres titulaires :

M^{me} MARCHADIER, à la Chapelle-Gonaguet, présentée par MM. Ch. Aublant et Secondat ;

M. Fernand BLANCHARD, 4, rue de l'Avenir, Juvisy-sur-Orge, présenté par MM. Dannery et l'abbé Paul Roux.

La séance est levée à 16 heures 30.

Le Secrétaire général,
Jean MAUBOURGUET.

Le Président,
Chanoine J. Roux.

Séance du jeudi 4 juillet 1935.

Présidence de M. le Chanoine J. ROUX,

Président.

La séance est ouverte à 13 heures 30, dans la salle du Château-Barrière.

Sont présents : M^{mes} Marchadier et Schæfer ; MM. Aubisse, Ch. Aublant, le marquis de Bourdeille, Colombier, Corneille, Dannery, Fernand Dupuy, Fournier de Laurière, Gabeau, Marchadier, Maubourguet, Louis Mercier, Roudeau, le chanoine Roux, Secret, le D^r Villatte.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT annonce à l'assemblée le décès de M. le commandant AMADIEU. Membre de notre Société depuis 1909, notre confrère suivait de très près nos travaux et donnait au *Courrier du Centre*, parmi nombre d'autres articles d'histoire, un résumé fidèle de chacune des livraisons du *Bulletin*. Il était officier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de Guerre.

M. le Président adresse les compliments de l'assemblée à M. COCULA, qui a obtenu le prix de la Société française d'urbanisme pour son plan d'embellissement de Périgueux ; à M. Georges ROCAL, à qui l'Académie Française a donné un prix de 1.000 francs pour son *1848 en Dordogne* ; à M. l'abbé BOUILLON, qui vient de passer avec succès un certificat de licence de lettres devant la Faculté de Bordeaux. Il donne lecture des lettres de remerciements de M^{me} Marchadier et de M. Fernand Blanchard, élus membres titulaires par l'assemblée générale ; à M^{me} Marchadier, présente à la réunion de ce jour, il offre nos souhaits de bienvenue,

A la prière de M. Maubourguet, le Bureau a bien voulu offrir au lycée le prix qui doit être accordé à l'élève de troisième classé 1^{er} en histoire régionale. M. le Proviseur a adressé à ce sujet une lettre de remerciements dont il est donné lecture.

M. le PRÉSIDENT passe en revue les publications reçues pour la bibliothèque. Il signale particulièrement, dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze* (janvier-juin), un remarquable article de M. A. de Laborderie sur l'église Saint-Martin de Brive ; dans le *Bulletin de la Société Préhistorique française* (mai 1935), une *Contribution à l'étude du paléolithique inférieur du Périgord* écrite par M. Lacaïlle à l'occasion des fouilles des Quatre-Routes de Saint-Astier, et un article du D^r Cheynier sur le *débitage du silex*.

Les *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique de la Charente* (année 1934) signalent que, d'après un vieil inventaire de 1555, il existait à l'abbaye de la Couronne un « soulier de saint Front enchâssé en argent ».

Le *Périgourdin de Bordeaux* (juin 1935), publie la fin de la conférence du D^r Dusolier sur *Un gentilhomme périgourdin du XVIII^e siècle*. De cette conférence, qui donne un brillant résumé de « la vie passionnée et calme du chevalier d'Aydie », notre savant confrère nous a adressé un tirage à part (22 p. in-8°, Bordeaux, 1935).

M. le D^r L'HONNEUR nous a fait tenir une très intéressante étude de *l'Allée couverte de la Courrèze*, dans la commune de Saint-Cassien ; elle sera publiée dans le *Bulletin*.

Poursuivant méthodiquement le dépouillement du fonds Didon, M. le PRÉSIDENT présente à l'assemblée le registre manuscrit des *Procès-verbaux des séances de la chambre des notaires de Périgueux* de 1817 à 1836 ; les *Anciens et nouveaux règlements de la Cour du Parlement de Guyenne*, nouvelle et dernière édition faite à Bordeaux, en 1703, chez Simon Boé ; un procès-verbal de *l'Etat des lieux du château de Bourdeille*, fait le 16 prairial an IV,

J'ai réussi, ajoute M. le chanoine Roux, à former un dossier assez curieux sur un étudiant à la Faculté de médecine de Montpellier, de la famille bien périgourdine des Pontard.

Le père était juge au tribunal civil de Périgueux, il se nommait Pontard-Lambertie. Son fils, qu'on appelait en famille Eustache, fut à Montpellier en 1813 pour y suivre les cours de la Faculté.

Et le père a noté toutes les dépenses faites pour les voyages et les études de son fils, depuis le 15 juin 1813 jusqu'au 3 août 1821.

En 1818, Eustache, qui signe J.B. Pontard, présenta sa thèse pour le doctorat devant la Faculté de Montpellier. Nous possédons cette thèse intitulée *Essai sur l'érysipèle* ; elle est datée du 7 juillet 1818.

Après avoir obtenu le diplôme de docteur, Eustache fut à Paris, le 13 janvier 1819, pour terminer ses études médicales et sans doute se spécialiser en quelque matière.

La dernière mention des comptes est datée du 3 août 1821, et le total des dépenses, tant à Montpellier qu'à Paris, s'élève à la somme de 19.008 francs.

Mais Eustache était de retour à Périgueux depuis le 5 juillet 1821. Il y exerça la médecine pendant de longues années et habita la rue Salomon.

Ce qui ajoute à ce dossier un intérêt tout particulier, c'est qu'il comprend les lettres du fils à son père de 1817 à 1821.

Et ces lettres commencent par le récit d'un drame du voyage de 1817 pour le retour d'Eustache à Montpellier. Après avoir passé Moissac, la diligence fut assaillie par les brigands et tous les voyageurs dépouillés de leur argent à l'exception d'un certain M. Chapelle, conseiller à la Cour d'Agen, qui, ayant réussi à cacher une partie de son argent pendant que les brigands fouillaient les autres voyageurs, eut la charité de partager avec ses compagnons moins heureux.

Les lettres suivantes parlent du paiement de ce que Eustache avait reçu de ce dernier, puis de l'arrestation et du jugement des voleurs.

En tête des lettres du fils, le père a ajouté la date de sa réponse et le montant de l'argent envoyé avec la lettre. Cette somme correspond très exactement à celle que porte le compte général des dépenses à Montpellier et à Paris.

Ces détails sur deux périgourds du commencement du XIX^e siècle ont leur intérêt et j'ai été porté à les communiquer à l'occasion d'un manuscrit trouvé dans le fonds Didon.

A ce sujet, notre confrère, M. le D^r VIGNAL, a bien voulu nous donner la note suivante :

Ce manuscrit est un *traité de matière médicale*, fait par M. Fournier et écrit en 1755, à Montpellier, par M. Rastouil de Lacoururé. C'est un cours identique à celui qu'on enseigne actuellement dans les Facultés de médecine et surtout de pharmacie.

Dans l'introduction, l'auteur résume le but de la matière médicale, son historique, et insiste sur l'influence arabe.

L'étude de la matière médicale est divisée en deux parties : l'étude des drogues simples (c'est-à-dire celles qui sont utilisées telles que la nature nous les donne), puis l'étude des drogues composées qui subissent des modifications avant l'emploi. On croirait lire le début du cours du professeur actuel de la même école.

Une distinction est faite entre les médicaments pour l'usage externe et ceux pour l'usage interne.

Les drogues sont ensuite étudiées suivant leur action sur l'organisme. Ce sont d'abord les vomitifs ; le mécanisme du vomissement suivant les théories de l'époque s'étend sur plus de 20 pages ; chaque vomitif est ensuite l'objet d'une description particulière : l'eau chaude, l'huile, le beurre, le raifort, le tabac et surtout l'ipeca, le Simarouba, le ricin. Les purgatifs font suite aux vomitifs. Ici, l'auteur suit le même plan ; c'est d'abord l'action physiologique, puis l'énumération de chacun d'eux avec son emploi particulier.

Nous ne voulons pas vous obliger à suivre l'auteur dans l'étude des sudorifiques, des diurétiques, des apéritifs, des nomachiques, etc.

Ce qui se dégage de la lecture de cet ouvrage, c'est l'ordre et la méthode qui président à l'étude de chaque médicament.

L'étude des eaux minérales termine ce cours ; ces eaux sont divisées en eaux froides et chaudes ; l'auteur insiste sur les contre-indications et ce n'est pas le côté le moins intéressant de cet ouvrage.

M. le Président a reçu de M. Gabriel PALUS une communication dont voici la teneur :

« En janvier dernier, les ouvriers terrassiers pratiquant les fouilles pour la construction des lignes électriques du syndicat de Verteillac, répandirent la nouvelle qu'ils venaient de découvrir un vaste souterrain au hameau de la Barde, commune de Lusignac (Dordogne).

Les journaux locaux et régionaux publièrent cette information et la *Société historique et archéologique du Périgord*,

dans sa séance du 7 février 1935, émit le vœu qu'un de ses membres, habitant du Ribéracois, se rendit sur les lieux pour enquêter sur la valeur de cette découverte.

Après une entrevue avec M. Texier, maire de Lusignac, en date du 30 mai 1935, je me transportai le lendemain, 31 mai, au dit hameau de la Barde et voici ma conclusion :

» Dès mon arrivée, je constatai d'abord que l'annonce de l'existence probable d'un souterrain à l'endroit indiqué avait excité la curiosité de quelques personnes qui n'avaient pas hésité — bien que le terrain ne fût pas leur propriété — à creuser un fossé de 1^m90 de profondeur, tout auprès du pylône au pied duquel se trouvait, avait-on dit, l'entrée de la caverne. Ces ouvriers bénévoles pensaient peut-être découvrir le « Veau d'Or » dans la mystérieuse cachette. Ne trouvant rien, ils avaient simplement abandonné cette fouille béante...

» Je descendis au fond de cette excavation et je remarquai qu'à environ 1^m50 de profondeur existe une cassure naturelle du rocher qui forme ce qu'on appelle vulgairement « une fin ». Cette cassure, d'une largeur irrégulière de 10 à 20 centimètres, est assez longue et très profonde; elle se trouve disposée dans le terrain de telle sorte qu'elle passe exactement sous la base du pylône dont il est parlé. C'est alors l'explication de ce que l'outil perforateur de l'ouvrier s'enfonça brusquement sans rencontrer la moindre résistance. De là, l'idée de l'existence d'une cavité souterraine.

» J'ai nettement vu cette cassure. J'ai enfoncé moi-même dans la fente non obstruée des bâtons de plus d'un mètre de longueur, mais cela ne représente aucune valeur au point de vue archéologique et, à mon humble avis, aucun souterrain creusé par la main des hommes n'existe à cet endroit ».

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture des remerciements adressés par MM. J.-J. ESCANDE et le Dr VILLATTE pour les récompenses que leur a accordées l'Assemblée générale. Le Dr Villatte, présent à la réunion, dit en quelques mots sa vive gratitude et son espoir de mener à bonne fin les travaux qu'il a entrepris sur le canton de Salignac.

M. le Secrétaire général communique à l'assemblée deux notes que lui a adressées M. Géraud LAVERGNE.

Au XVI^e siècle, écrit notre distingué vice-président, la ville de Périgueux entretenait dans les fossés des remparts quelques « bêtes rousses ». En novembre 1543, lorsque les maire et consuls entrant en charge font la visite accoutumée des murailles, ils recommandent à l'ouvrier de nourrir et d'entretenir le petit troupeau (BB 19, fol. 2^{vo}). Un peu plus tard, à l'occasion d'un passage du roi de Navarre à La Tourblanche, les consuls reçoivent de Madame de Bourdeille une lettre les priant de lui faire ce plaisir d'une biche des fossés de la ville. Après en avoir délibéré, le consulat donne satisfaction à sa correspondante (*id.*, fol. 15^{vo}).

La seconde est relative à l'abbaye de Boschaud.

Un titre sur parchemin, daté du 16 des calendes de janvier 1344, et conservé aux archives départementales (E, Fonds de Sallegourde), nous apprend que sous l'abbatiat de Jean Mathieu, l'abbaye de Boschaud reçut la visite de malfaiteurs qui la pillèrent, faisant main basse sur toutes les provisions qui s'y trouvaient et, qui pis est, sur les livres, les calices et autres ornements (1342 environ). L'abbé, n'ayant pas les moyens de réparer le dommage subi de ce chef ni même de pourvoir à l'entretien de sa communauté, dut bailler à cens la grange abbatiale de la Lande, dans la paroisse de Celles, à Guillaume Segui, de Périgueux, qui, moyennant 60 livres de redevance, s'engagea à loger à la grange, à nourrir et à vêtir pendant deux ans un moine de Boschaud.

M. MAUBOURGUET donne enfin un compte-rendu succinct de l'excursion archéologique du 13 juin. Parmi les articles qui doivent paraître dans le prochain fascicule du *Bulletin*, il signale tout particulièrement ceux qui constituent le début du grand travail d'ensemble entrepris par MM. MARCHADIER et SECONDAT sur les monuments mégalithiques du Périgord.

M. ROUDEAU, qui avait accepté de nous représenter au Congrès archéologique de France de Lyon-Mâcon, en donne à l'assemblée un fort intéressant compte-rendu ; en voici les passages essentiels :

Le Congrès s'est ouvert à Lyon le 17 juin et a pris fin à Mâcon le 22. Il a été parfaitement réussi ; il n'en pouvait être autrement avec des animateurs tels que MM. Marcel Aubert, Deshoulières, Virey, Paul

Vitry, Paul Deschamps. Nous avons eu la bonne fortune d'être reçus à l'Hôtel-de-Ville de Lyon par M. Herriot, qui, dans une fine et spirituelle causerie, nous a très gracieusement souhaité la bienvenue et parlé des belles choses que nous étions appelés à voir à Lyon et aux environs.

Tout ce que nous avons eu à visiter nous a été minutieusement décrit par des spécialistes, notamment le musée et l'amphithéâtre que l'on est à même de restaurer près de Lyon.

Tous les matins, nous partions en excursion à 7 heures pour rentrer le soir vers 20 heures. Nous allions aux lieux fixés par le programme et, là, nous trouvions toujours des maîtres pour guides, comme MM. Rhein et Valléry-Radot. C'est M. Virey, inspecteur de la Saône-et-Loire, qui nous a fait ressortir l'esprit et les beautés principales de Brou, ce splendide joyau du gothique flamand. Quant à M. Marcel Aubert, on ne se lasserait pas de l'écouter.

Mais, pour moi, le clou du Congrès, c'est la visite à ce qui reste de l'église de Cluny : une partie du transept. On n'a jamais vu pareille église romane : une voûte en plein cintre s'élevant à 30 mètres de haut ; des piliers dont les colonnes partent d'un seul jet jusqu'à 25 mètres. Tout cela paraît d'autant plus élevé que l'espace est restreint. Que devait être l'église dans son entier !

En terminant, M. Roudeau constate « qu'il n'est rien de comparable à l'étude sur place pour bien comprendre et aimer l'archéologie ».

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures 30.

Le Secrétaire général,
Jean MAUBOURQUET.

Le Président,
Chanoine J Roux.



EXCURSION DU JEUDI 13 JUIN

L'excursion de la Société historique et archéologique du Périgord a eu lieu le jeudi 13 juin par une admirable journée. Minutieusement préparée par MM. Marchadier, Secondat et le Dr L'Honneur, elle ne pouvait être que parfaite ; elle l'a été au-delà de toute espérance.

Dès 7 heures du matin, un car emporte vers le Bugue un premier groupe de 22 personnes. Ce sont M. et M^{me} Charles Aublant, M. et M^{me} Pierre Aublant et leur fille, M. Dannery, M. Jean Dupuis, M. et M^{me} Fernand Dupuy, M^{lles} Emilie et Irène Faure, M. le médecin-général Grenier de Cardenal, M. et M^{me} Llyod Evans, M. Jean Maubourguet, M. et M^{me} Louis Mercier, M. et M^{me} Mongibeaux, M. Roudeau, M. le chanoine Roux et M. Astre, photographe. Au Bugue, quelques voitures attendent, venues des bords de la Vézère, et nous en voyons sortir, près du dolmen de Saint-Chamassy, M. et M^{llo} Bourdichon, MM. Jouanel père et fils, M. Laval, M^{me} la comtesse de La Verrie de Vivant et son fils, M. et M^{me} Marchadier, M. Secondat, M. et M^{me} Sibon.

Et tous d'aller à travers bois vers le dolmen de pierre rouge où MM. Aublant et Marchadier donnent aux connaisseurs et aux profanes le régal d'une discussion en règle¹.

Par le Buisson, jusqu'au moulin du Pic, où nous rejoignent M^{sr} Chastaing, M. et M^{me} Henri de Lestrade et leur fils, la route est d'autant plus courte qu'on se laisse porter par les automobiles. Tandis que quelques-uns — quelques-unes surtout —, se refusent à suivre d'autres sentiers que les routes plates, les plus vaillants — ce ne sont pas nécessairement les plus jeunes — entreprennent l'ascension de Castelréal. Ils en sont récompensés par une ample moisson, faite à flanc de coteau, de fragments de poteries du Moyen-Age, et, surtout,

(1) Voir plus bas, p. 224, l'article de M. Marchadier.

par l'admirable panorama devant lequel M. Secondat, dressé au plus haut sommet de la tour, décrit les fastes de la vieille forteresse anglaise ¹.

Puis c'est le village d'Urval, un peu étonné de voir s'arrêter quarante personnes à la fois, et dont l'église est étudiée pour nous par M. Dannery ².

Déjà certains estomacs crient famine. Cependant, le chemin est long, cette fois, jusqu'à Tipperary, car Tipperary c'est Monpazier ; d'ailleurs, il est à peine 10 h. 1/2. Puisque la montre le permet, on s'arrête à Belvès pour visiter l'église et — très rapidement — saluer le clocher du couvent des Jacobins ³.

Si bien que, lorsque la cohorte débouche devant les deux grandes portes de Monpazier, midi, roi des étés...

Pour nous, le déjeuner n'est pas une formalité ; M. le Dr L'Honneur le sait : il a veillé à ce qu'on nous traitât bien. Voici donc, pour éveiller des remords chez ceux qui ne sont pas venus et qui auraient pu venir, le menu qui nous attend à l'hôtel de France.

Potage tapioca
Hors-d'œuvre variés
Soufflé au fromage
Poulet sauté aux champignons de Paris
Pommes nouvelles
Agneau rôti
Pâté de foie gras
Salade
Fromages
Crème maison
Fruits de saison
Vins rouge et blanc
Café et liqueurs

Un menu digne d'une entrée d'évêque à Périgueux au temps des Valois. Et servi sur des tables fleuries. Et dégusté

(1) Cf. p. 230, l'article de M. Secondat.

(2) Voir plus bas p. 233.

(3) Sur Belvès, l'ouvrage essentiel est toujours celui de Vigie : *La châtelainie de Belvès, Périgueux, 1902.*



Le Groupe des Excursionnistes dans le Cloître de Cadouin

par le clergé, l'armée, la magistrature, la faculté et l'université, le commerce et l'industrie, et par un « bournat » de fort jolies femmes, ce qui administre la preuve par neuf que l'archéologie, la gastronomie et la grâce peuvent parfaitement se rencontrer en Périgord.

Le repas terminé sur un champagne dû à la munificence de M. le Trésorier, on suit M. le Dr L'Honneur sous les cornières et dans l'église¹.

On le suit également pour voir, dans les bois de Marsalès, près de Borie-Neuve, une allée couverte que nous décrit M. Marchadier² ; on le suit encore, par des *escourcières*, dans les bois de Lavalade, pour discuter avec M. Secondat sur le menhir — le cromlech peut-être — de Peyregude³. Il nous conduit enfin à Lolme pour nous montrer, sur le mur extérieur de l'église, d'anciennes inscriptions tombales et des traces de pieds gravés⁴.

Après quoi, livrés à notre destin, nous prenons la route qui conduit vers la vallée de la Couze. A 16 h. 45, l'heure exactement fixée par notre horaire, à un tournant du chemin se dresse devant nous l'imposante et splendide masse de l'église collégiale de Saint-Avit-Sénieur. A ceux qui n'ont pas vu cela, il faut conseiller de lire, quelques pages plus loin⁵, la description si claire que nous en donne M. Danncry, et d'aller ensuite là-bas pour voir de leurs yeux. Ils ne négligeront pas la salle capitulaire, que notre Société a arrachée, à beaux deniers comptants, aux ronces et aux épines.

Et puis, comme on ne peut passer par Cadouin sans saluer, une fois de plus, l'église qui, si longtemps, abrita le Suaire, le cloître aux arceaux flambloyants⁶ où les bons moines de

(1) Voir p. 235, l'article de M. le Dr L'Honneur.

(2) Voir p. 239, l'article de M. Marchadier.

(3) Voir p. 242, l'article de M. Secondat.

(4) Cf. *Bulletin de la Société hist. et arch. du Périgord*, 1934 p. 375.

(5) P. 243.

(6) Sur Cadouin, en dehors des articles publiés dans notre *Bulletin* et dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, on peut lire : V^o de Gourgues, *Le Saint Suaire*, Périgueux, 1868 ; P. Carles, *Hist. du Saint Suaire*, Paris, 1875 ; E. Chaminade, *Monographie des manuscrits de chant*

jadis ont laissé en M. le Doyen un souriant et spirituel successeur, les quarante — oui, comme à l'Académie — s'arrêtent, durant trois quarts d'heure, le temps de tout revoir et de poser en groupe devant M. Astre et son objectif.

Enfin, parce qu'il est 18 h. 45, la caravane se scinde. Bien avant que tombe la nuit, Montignac, Plazac, Bergerac et Périgueux ont récupéré leurs transfuges d'un jour.

Jean MAUBOURGUET.

*
* *
*

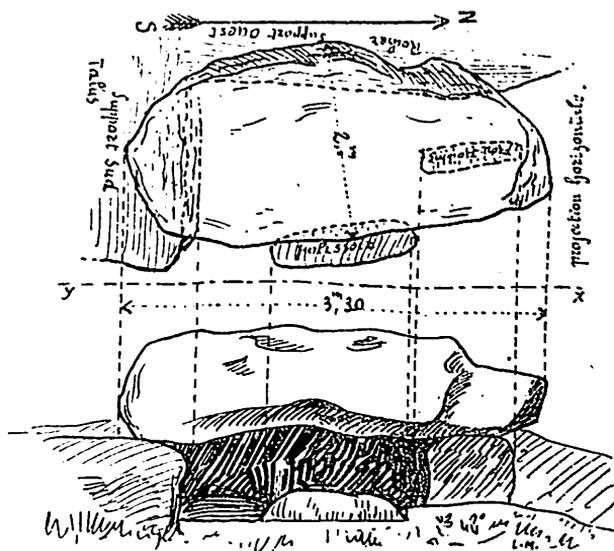
DOLMEN DE SAINT-CHAMASSY

Nous étant rendu compte que les différents classements des monuments mégalithiques de la Dordogne étaient inexacts, M. Secondat et moi avons entrepris, encouragés du reste par le bureau de la Société archéologique, de reprendre les travaux déjà faits par Taillefer, de Mourcin et Bosredon, vérifier sur place tous les monuments signalés, rechercher ceux qui étaient ignorés jusqu'ici ; en un mot faire une liste complète à ce jour des mégalithes connus, en les *situant* exactement et en donnant pour chacun une notice avec dessin ou photo, permettant ainsi de constituer, comme le préconisait le docteur Testut, un dossier avec carte préhistorique de la région. A l'heure actuelle, plusieurs théories, qui paraissent sérieuses, démontreraient — ce que Taillefer prévoyait il y a cent ans — que les mégalithes seraient, non seulement des nécropoles, mais encore des monuments astronomiques. Sans vouloir prendre position sur cette question, il nous a semblé que, pour nos successeurs, une carte indiquant l'emplacement précis des monuments et leur orientation, rendrait le plus grand service.

de l'abbaye de Cadouin, Tournay, 1887 ; Robert-Delagrangé, *Cadouin, histoire d'une relique et d'un monastère*, Bergerac, 1912 ; J. Maubourguet, *Le Périgord Méridional*, tomes I (Cahors, 1926) et II (Paris, 1930), passim, et *le Cartulaire de l'abbaye de Cadouin*, Cahors, 1926 ; Marcel Aubert, *Cadouin*, dans le *Congrès archéologique de 1927*, Paris, 1928, p. 176-190 ; P. Francez, *Un pseudo-linceul du Christ*, Paris, 1935.

Parmi les dolmens les plus intéressants de la région, nous étudierons d'abord celui de Saint-Chamassy sur lequel une notice a déjà été fournie par Peyrony et Belvès en 1914. Un travail plus complet a été fait par le D^r Testut et ce sont les notes de ce dernier et nos recherches personnelles qui font l'objet de cette étude.

Situation. — Le dolmen de Saint-Chamassy, appelé aussi dolmen de Chantegrel ou encore Roc del Cayre, porté à tort dans la commune de Bigaroque par de Gourgues et Alex



Dolmen de Pierre Rouge (St Chamassy)

Bertrand, se trouve situé à 1 km. sud de Saint-Chamassy, entre le village des Brandes et le hameau de Chantegreilh, sur le bord de l'ancien chemin de Saint-Chamassy à Bigaroque.

Description. — Ancien dolmen enterré, actuellement la table seule émerge sur les côtés N et E. Les côtés O et E sont ouverts. *La table* : bloc à peu près ovale, avec des verrues de moindre épaisseur sur les côtés E et S; sa plus grande largeur est de 2^m50; sa plus grande longueur, de 3^m50. Largeur de l'ouverture au sud : 1^m70,

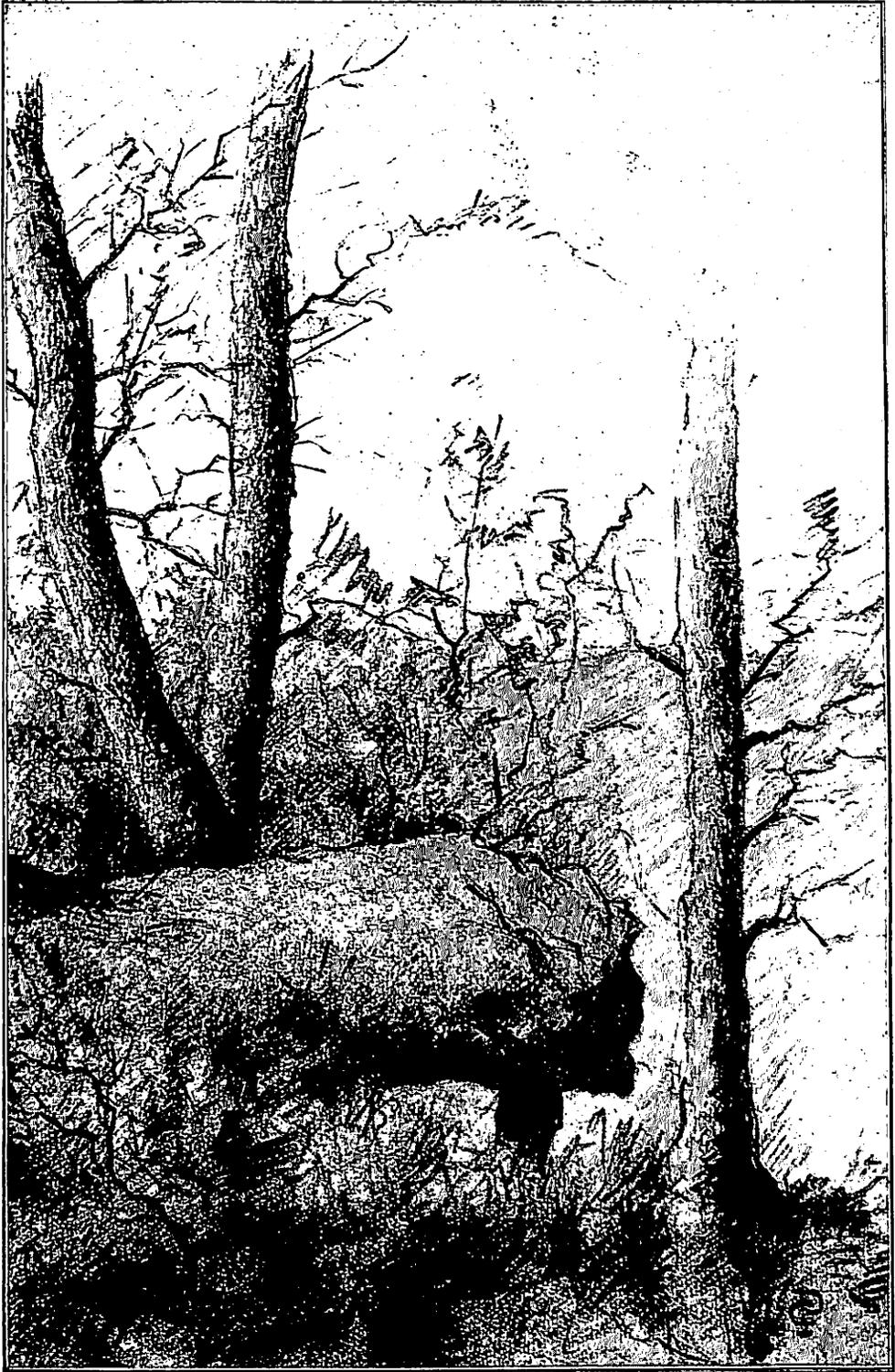
Supports. — Il existe actuellement cinq supports. Ils devaient à l'origine former une cella fermée. Le support 1, en place, ferme le côté N. Il a 1^m30 de large. Les supports 2 et 3, perpendiculaires au 1, ferment le côté Est. Largeur du support 2 : 1^m ; du support 3 : 1^m45. Tous ces supports, dont les faces, aux cassures nettes, sont très régulières et parallèles, ont une épaisseur moyenne de 0^m30. L'intérieur du dolmen étant dégagé, les piliers ont 0^m70 de hauteur et l'on voit qu'ils ne s'enfoncent que de quelques centimètres dans le sol. Le support 4 ne nous paraît pas en place. Il est sur le côté Sud, à 1^m20 du 3, et n'est pas en alignement avec le 5, ni de même nature, ni de même hauteur que les autres. Largeur du support 4 : 0^m55. Epaisseur moyenne : 0^m15.

La table porte sur la moitié du support 1, sur les supports 3 et 4. La base du support 2 s'étant un peu enfoncée dans la terre, celui-ci, bien qu'étant resté en place, ne touche plus la table, dont il est distant de quelques centimètres. Le support 5 est en place mais paraît s'être enfoncé profondément dans le sol. Il n'apparaît que de 0^m35 en moyenne, laissant un vide de 0^m25 entre son sommet et la table. Sa largeur est 1^m20 ; l'épaisseur, 0^m30.

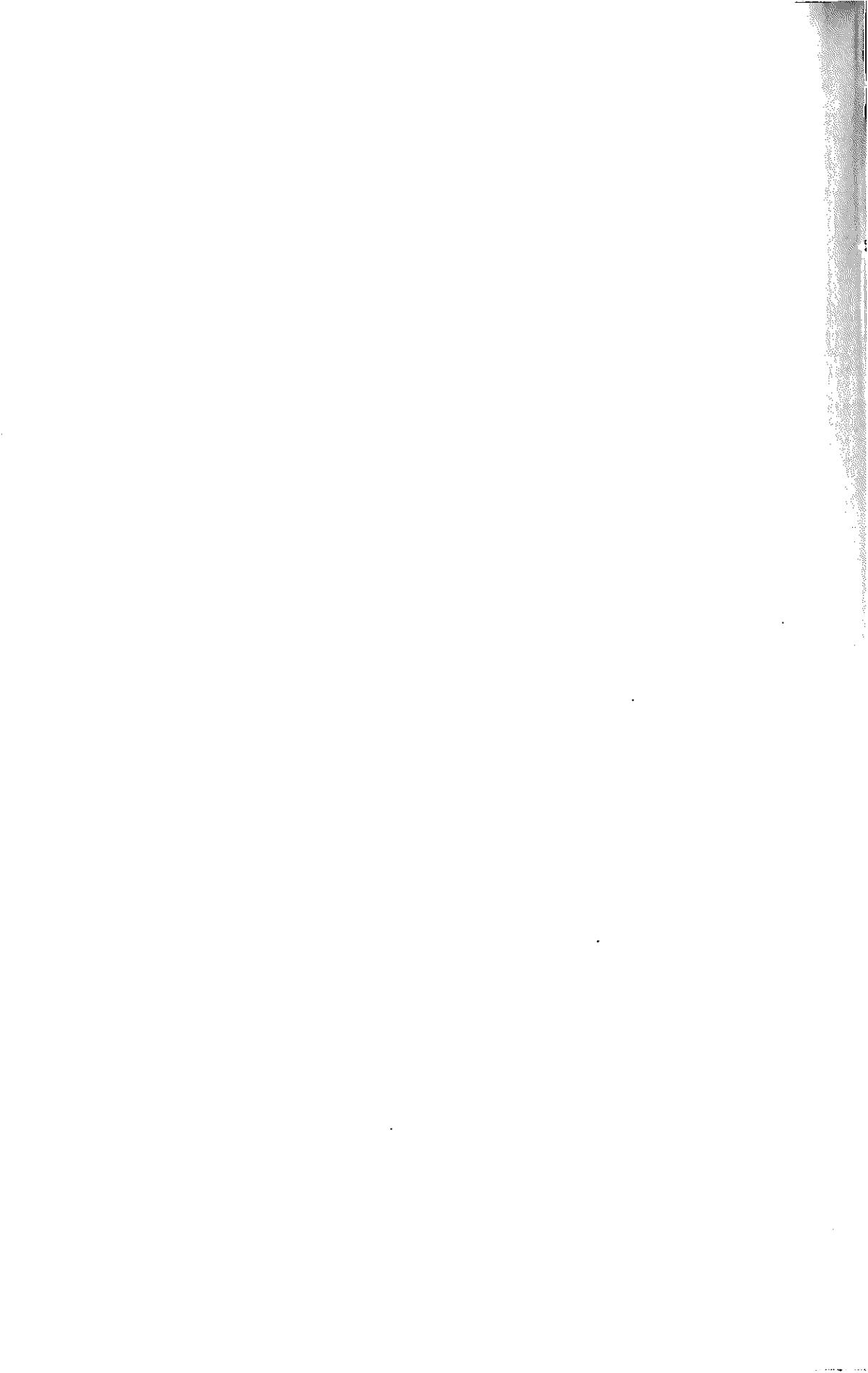
Le côté O, devait, à l'origine, être fermé par deux supports ; seul le 5 est resté. Nous avons constaté, entre les piliers 5 et 1, un vide de 0^m80 marquant l'emplacement du pilier disparu. Toutes les pierres du dolmen sont en grès rouge.

Orientation. — N-NO + S-SE, qui est l'orientation du coteau.

Remarques. — Lorsque, il y a plusieurs siècles, on construisit le vieux chemin de Saint-Chamassy à Bigaroque, on a longé la partie O du dolmen sans le détruire. Mais la table, déséquilibrée peut-être par l'enlèvement d'un ou deux supports, a quitté la moitié du support 1, ne reposant plus que sur la moitié de ce support, sur le 2, sur le 3 et sur la terre à l'Est. Pour éviter la perte d'équilibre, on a dû prendre le support 4, que nous croyons étranger à la construction primitive, et l'on s'en est servi comme béquille pour maintenir l'équilibre du mégalithe.



Dolmen de Saint-Chamassy



En examinant le support 5, nous avons eu la surprise de constater que celui-ci avait servi de polissoir. La face intérieure de ce pilier porte des rainures droites, de profondeur variable, ayant jusqu'à 1 centimètre et demi de creux.

Ces rainures paraissent des traces laissées par les haches polies au moment de leur affûtage. Nous trouvons également en A une surface parfaitement polie laissée par l'aiguisage de la hache. Il serait intéressant de dégager ce support et de voir si les rainures se prolongent dans la partie enterrée.

Il est évident que nos ancêtres ne pénétraient pas dans le dolmen pour y polir leurs haches, surtout sur une surface verticale où l'eau et le sable n'auraient pu tenir. Nous pensons que ce bloc servait de polissoir avant l'édification du dolmen et qu'il fut pris, peut-être intentionnellement, lorsqu'on éleva le monument. Il y aurait là, un cas curieux de remploi.

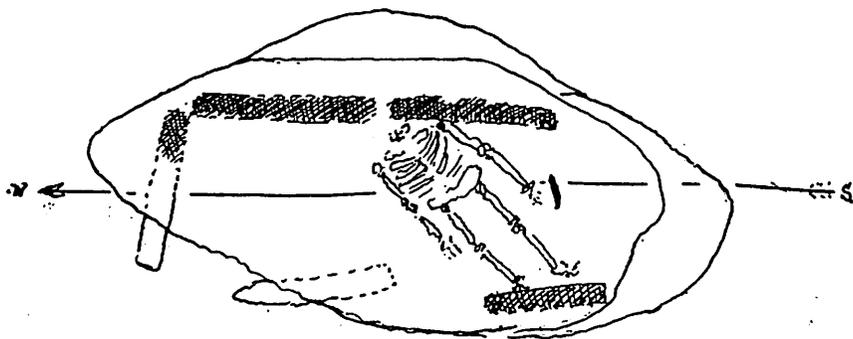
Peut-être aussi, nous trouvons-nous en présence d'une stèle néolithique semblable à la stèle de Mané-et-H'rvæck ; les représentations gravées de cette stèle constitueraient une écriture, dont l'étude est actuellement à l'ordre du jour. Cette hypothèse nous a aussi été présentée, lors de notre visite au monument, par notre collègue Madame la comtesse de Vivant, qui aurait trouvé une analogie entre les traits du pilier du dolmen de Saint-Chamassy et les graffiti sahariens.

Etude du Dr Testut. — Le docteur Testut étudia le dolmen en 1881 et chargea un de ses élèves, M. Louis Gouzot, de Paleyrat, d'y opérer une fouille. Nous pouvons certifier après ces études que le dolmen de Saint-Chamassy a servi de sépulture.

Dans une première lettre, du 20 août 1883, M. Gouzot écrit : « J'ai suivi vos indications point par point. Je n'ai trouvé que des os qu'il a été impossible de retirer sains. Ils tombaient pour ainsi dire en poussière et, le sol étant très dur, il fallait donner de vigoureux coups de pioche pour s'en rendre possesseur. J'ai trouvé les ossements d'un seul squelette sans la tête. Je n'ai rencontré qu'un seul silex (lame plate sans retouche) »,

. Dans une deuxième lettre du 13 septembre 1883, des explications plus intéressantes sont données : « Le dolmen est bien situé comme vous l'avez indiqué. Nous avons commencé nos recherches, fort pénibles vu la position exigée et la dureté du sol.

» Le couvercle reposait et repose encore sur ses « cailloux » et se trouve maintenu à l'avant par deux chênes. Les travaux ont été entrepris en « avant de la cella » et la terre rejetée en arrière. Nous avons creusé jusqu'au rocher ou, du moins, ce qui nous a paru être le rocher, car nous avons soulevé au moins 0^m20 de pierres se détachant comme des écailles et, à 0^m30 de l'ouverture, nous avons trouvé des fragments d'os du pied et, à 0^m50 de la première couche supérieure, nous avons suivi la direction indiquée par la position de ces fragments et nous avons eu, morceau par morceau, tout le squelette jusqu'à la clavicule. Il a fallu une précaution énorme pour ne pas tout briser, car en serrant seulement les grands os dans les doigts, ils tombaient en poussière ; les os courts étaient moins susceptibles. Le squelette était en travers, la droite tournée vers le fond du dolmen. J'espérais trouver la tête, mais il m'a été impossible d'arriver jusqu'à elle. Elle devrait être entre les supports 2 et 3, mais ceux-ci se touchant, il m'a été impossible de continuer les recherches sur ce point. C'est près de la main gauche qu'a été trouvé le seul silex rencontré ».



. Au sujet des squelettes sans tête, voici quelques renseignements que nous avons pu recueillir sur certaines sépultures,

mais que nous donnons sous toutes réserves, n'ayant pas connaissance d'inhumation partielle sous dolmen.

Gérin-Ricard déclare dans le *Bulletin de la Société Préhistorique française*, 1924, p. 114 : « En faisant connaître le résultat de mes fouilles dans les premiers tumuli halstatiens reconnus en Provence¹, indiquons qu'ils se singularisaient par une sépulture, indice d'ancienneté, et par l'absence de la tête et du tronc des squelettes ». Ce dernier fait avait déjà été observé par M. David-Martin dans les tumuli des Hautes-Alpes² et vient d'être étudié dans le Lot par M. Armand Viré³. Il n'est pas sans intérêt, ajoute Gérin-Ricard, de rappeler qu'à Hallstatt, à Vevey et en Bavière, on a constaté dans de nombreuses sépultures du premier âge du fer, l'absence de la tête ou du tronc ensevelis. Déchelette⁴ étudie les sépultures de la nécropole d'Hallstatt. Il constate deux rites : inhumation, incinération, souvent représentés dans le même tombeau. Sur les 993 tombes qui ont été fouillées, il s'en présente 13 qui offrent le singulier spectacle d'une incinération partielle : c'est tantôt le tronc qui a été conservé et la tête brûlée ; tantôt, au contraire, le tronc manque et la tête seule existe. D'après M. de Sackon, il paraît évident qu'on dépeçait intentionnellement le cadavre pour livrer telle ou telle partie au bûcher⁵.

L'orientation du dolmen de Saint-Chamassy (N-NO S-SE), sensiblement différente de ceux que nous connaissons déjà et dont l'orientation est toujours à peu près O-E, se retrouve dans d'autres sépultures puisque Déchelette dit encore⁶ que l'orientation des sépultures ne semble soumise à aucune règle ; tout au plus pourrait-on voir que la direction N-S était l'objet d'une certaine préférence.

(1) G. Ricard, *Déc. d'un groupe de tumuli à Sorignac (Bul. S. A. Provence, 1909, p. 80)*.

(2) David Martin, *Assoc. franç. pour l'Avancement des Sciences* (Lyon, 1906, p. 801).

(3) A. Viré, *Bul. de la Société Préhist. française*, 1923, p. 114.

(4) Tome II, p. 663.

(5) *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 1868, p. 298.

(6) Déchelette, *Archéologie celtique et proto-historique*, p. 609.

Comme à Hallstatt, en Franche Comté on observe parfois de curieux usages de l'ensevelissement partiel du corps. Tantôt c'est la tête, les fémurs et les os du tronc qui manquent ; tantôt le squelette a été brisé en morceaux et l'on a posé certains os longs sur le tronc, à côté de lui ; souvent le crâne est placé sur le milieu du tronc.

Un autre détail intéressant est la présence dans les tombes de squelettes, entiers ou en fragments, de sangliers grands et petits. On entrevoit parfaitement l'explication de cette coutume : le sanglier étant un animal sacré chez les Celtes. Les restes d'autres animaux sont rares ; généralement, ce sont des os de petits oiseaux ¹.

Conclusion. — Nous sommes heureux de présenter cette étude d'un des plus intéressants mégalithes du Périgord.

Nous rendons hommage au docteur Testut qui, par ses travaux, reste encore vivant parmi nous, et permet ainsi de mieux connaître les vieux monuments du « Périgord avant l'histoire ».

SECONDAT ET MARCHADIER.

* * *

CASTEL-RÉAL

M. de Mourcin, dans ses *Notes de voyages en Périgord* de 1824, signalait à Castel-Réal ² une belle position, un terrain brûlé, des débris intéressants et des restes du VI^e siècle, dominant l'étang de Paracol ³.

M. le comte de Clermont-Touchebœuf, vers la même époque, vint à Castel-Réal, accompagné par M. de Commarque. Il écrivait à M. de Taillefer ⁴ :

« C'est vraiment une fortification gauloise, d'après toutes les indications que vous m'avez données et auxquelles vous

(1) Déchelette, R. A., 1895, II, p. 43-45, *L'Epoque du Hallstatt en Bavière*.

(2) Sur un promontoire dominant la Dordogne, à l'angle des routes du Buisson à Siorac et du Buisson à Urval, commune d'Urval.

(3) *Bulletin de la Soc. histor. et archéol. du Périgord*, 1877, p. 68.

(4) *Ibid.*, 1877, p. 445.

m'avez dit de faire attention. D'abord, la trace des remparts, qui est de 20 à 25 pieds de large du côté absolument inaccessible vers le nord ; du midi et couchant on voit qu'il y avait bien les 40 pieds et plus, quoique les terres entraînées par les labourages continuels aient fait baisser le terrain.

» Il y avait une ville assez considérable séparée par une forte et large coupure du côté du couchant d'un fort ou ouvrage avancé sur un rocher ; il y a encore la moitié d'une voûte et autour de cette voûte qui, sans doute, formait le commencement d'une tour, le rocher est taillé en tournant ou spirale. Du côté du nord, il y a une incision taillée au ciseau dans le rocher, et le fond en est maçonné, cela semble avoir fait un pont-levis ; il y a ensuite quelques restes de murs en maçonnerie très épaisse et d'un ciment rouge extrêmement dur.

» Dans l'aréa, ou emplacement de la ville, défriché et cultivé, il y a beaucoup de débris de poteries de diverses espèces, j'en ai pris des plus fines et qui sont noires dans leur intérieur, d'autres sont rouges, beaucoup d'ossements calcinés. J'y ai ramassé des lambeaux de cuivre qui semblent des débris d'armes ou d'épées, vous en trouverez qui sont bleus. »

En 1876, M. de Laval, de Fontlavève¹, commune de Paleyrat, faisait présenter à la Société historique et archéologique du Périgord des fusaïolles, une hachette polie, une anse de pot en os de l'époque mérovingienne (?), trouvés dans la tour d'Urval, c'est-à-dire de Castel-Réal.

Nous avons pu récemment, M. Marchadier et moi, étudier de curieux pots de bronze et de terre, qui sont conservés par la famille de M. Gallet, à Fontlavève².

M. de Clermont-Touchebœuf rapporte, au sujet de Castel-Réal, cette curieuse légende :

« La tradition porte parmi le peuple qu'il y avait une ville considérable habitée par un peuple extrêmement impie, que Dieu irrité les punit par un déluge qui entraîna la ville dans

(1) *Bulletin de la Soc. histor. et archéol. du Périgord*, 1876, p. 379.

(2) *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*, 1934, p. 98.

l'étang qui est dessous du côté nord et les paysans disent entendre quelquefois les cloches dans l'eau. (Ceux qui ont lu le roman anglais *Sarn* retrouvent ici cette légende, et ce rapprochement n'est pas sans intérêt).

» L'étang s'appelle de Bouges, d'une longueur immense, et, en quelques endroits, on n'en peut trouver le fond ; il est alimenté par le ruisseau de Paracol... L'étang est extrêmement poissonneux et très vaste... »

Mais voici des renseignements plus exacts et plus précis :

En 1268, le roi d'Angleterre fit entreprendre la construction d'un château sur le bord de la Dordogne, en un lieu très élevé de la commune de Siorac, qui dépendait alors de l'abbaye de Sarlat. Il fut commencé malgré l'abbé et le couvent de Sarlat et reçut le nom de Castel-Réal. Les religieux se plaignirent et l'affaire fut portée devant le Parlement qui ordonna une enquête.

La construction de ce château se poursuivait, malgré la défense qu'en avait fait saint Louis, qui, finalement, donna l'ordre de détruire tout ce qui avait été construit. (N'oublions pas que saint Louis mourut en 1270).

Les gens du roi d'Angleterre réclamèrent, et le Parlement, pour clore son enquête commencée en 1268, décida, en 1281, que ces réclamations ne pouvaient être prises en considération, l'abbé et le couvent de Sarlat jouissant du privilège de ne pouvoir être mis hors de la main du roi, eux, leurs choses, ni leurs biens.

Cette tentative des Anglais eut une conséquence intéressante. « Pour éviter sans doute quelque surprise de la même nature et commander les bords de la Dordogne, Philippe le Hardi, en 1280, fit l'acquisition du Mont-de-Dome... et y construisit une bastille ² ».

Voilà bien, mélangées à plaisir, la légende et l'histoire.

M. SECONDAT.

(1) Dessalles, *Histoire du Périgord*, t. II, p. 25.

(2) Dessalles, *Hist. du Périgord*, t. II, p. 53.

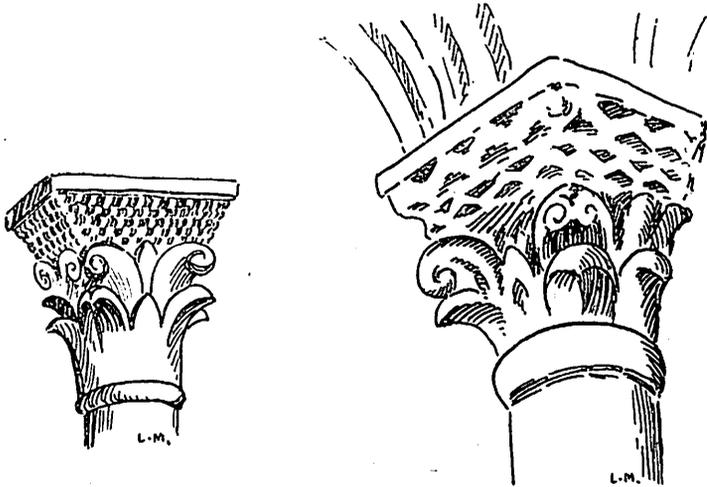
ÉGLISE D'URVAL

Le nom d'Urval paraît désigner un lieu situé à l'embouchure d'une vallée. En tous cas, la situation topographique de cette paroisse se prête à cette interprétation.

Sa modeste église a une belle allure extérieure, qui prévient en sa faveur. Malheureusement sa visite intérieure déçoit et n'ajoute rien à la bonne impression ressentie au dehors.

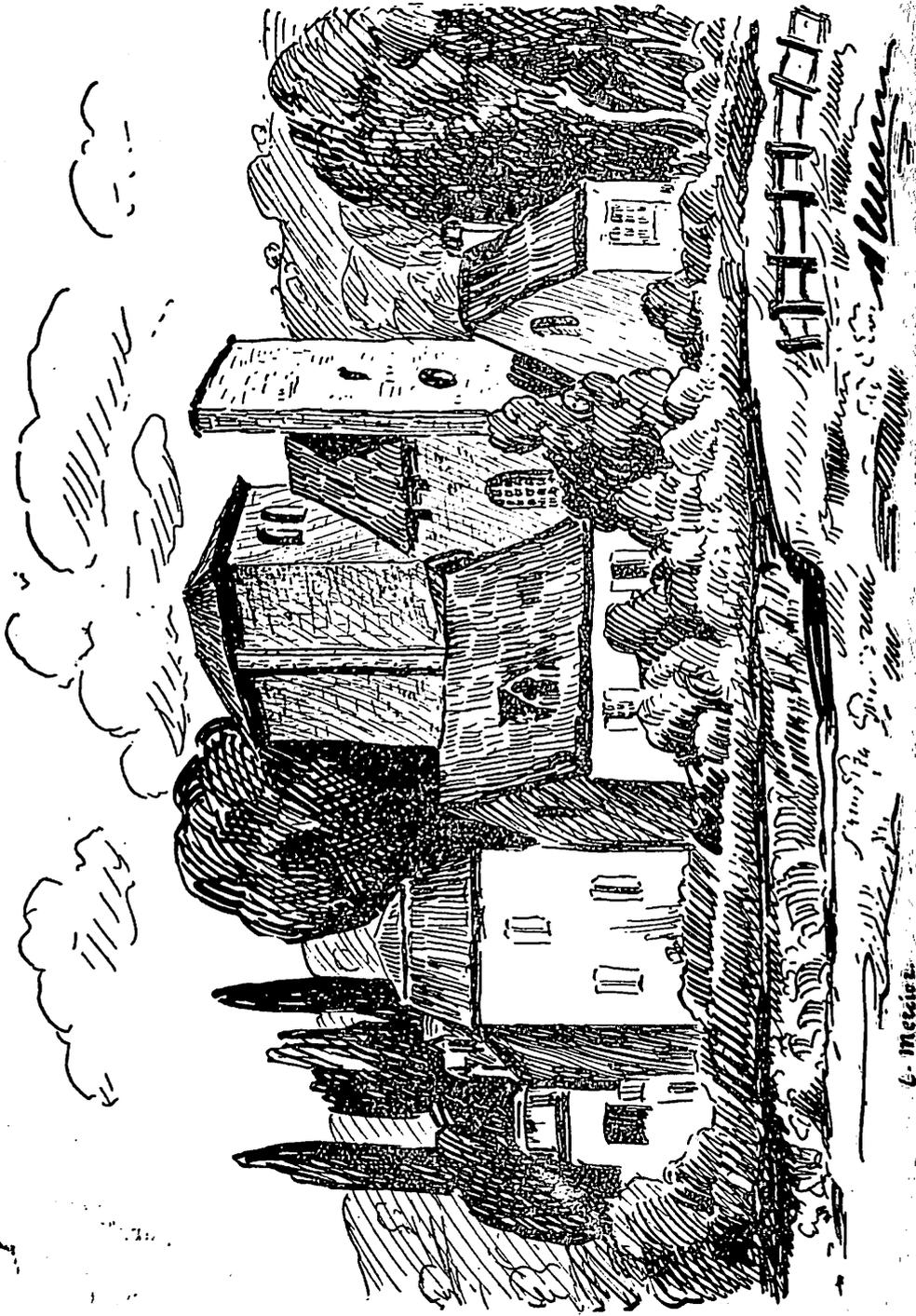
Elle comprend une courte nef et un chœur. Une misérable petite chapelle a été adossée à son côté nord. Celle-ci ne mérite aucune mention, bien qu'elle ait la prétention de constituer un bas-côté.

Le chœur comprend six colonnes en marbre qui doivent provenir d'un ancien monument gallo-romain que l'église a dû remplacer. Les chapiteaux en pierre qui les couronnent ont été grossièrement décorés de feuillages par des mains inexpérimentées et malhabiles. Fait curieux, il n'en est pas



Chapiteaux - Église d'Urval 1316/18 L. Mercier

de même des deux chapiteaux de l'arc triomphal qui sont d'une excellente facture. Ce désaccord artistique nous paraît



G. Metzger

Le village d'Urvai

indiquer que les colonnes en marbre et leurs chapiteaux avaient reçu une première affectation dans une église plus ancienne, que l'église actuelle a remplacée.

La construction du monument actuel paraît remonter à la fin du XII^e siècle et sa surélévation pour forteresse au XIV^e.

Le véritable intérêt de ce petit monument réside dans sa transformation en forteresse, en raison du jeu de toitures qui en résulte. Sa nef a été surélevée de deux étages, le chœur d'un seul, et le mur du chevet d'une grande hauteur. Au sujet de ce dernier mur on se demande si jamais, vu sa faible épaisseur, il a pu recevoir un crénelage. Nous ne le pensons pas, vu son étroitesse et l'absence de moyen d'accès pour atteindre son sommet.

Nous le répétons, la surélévation opérée pour constituer la forteresse avec ses hauteurs différentes a donné à ce monument une allure très pittoresque, à laquelle s'ajoute la superbe patine dont le temps a paré ses murs extérieurs.

Somme toute, cette église attire l'attention des passants par son cachet ancien et son allure particulière que mettent encore en valeur sa situation et son entourage de vieilles maisons plus ou moins en ruines.

DANNERY.

MONPAZIER

Monpazier est bien nommée : un véritable *lieu de passage*. Poussés par la curiosité de voir, et aussi... par la gourmandise, les touristes y viennent nombreux. Au surplus, Monpazier fait plaisir aux peintres : ils y trouvent un pittoresque naturel.

Une petite ville ordonnée, alignant sagement les cubes de ses maisons basses, à un étage, badigeonnées de crépis vifs. La rue tranquille est heureuse, avec ses paisibles charrois, ses ménagères au pas des portes, son menu peuple peu pressé en ses occupations diverses. Une petite ville qui s'accommode fort bien de ce trantran familier, de sa déchéance et de sa solitude.

Mais, dans cette bourgade assoupie et riche en couleur, sous ces cornières semblables à un cloître, l'esprit du voyageur épris d'histoire goûte un beau plaisir d'imagination à ranimer le passé qui dort au fond de cette survivance. Il faut, d'un bond, franchir six siècles, retomber en plein Moyen-Age. Et voici ce que l'on trouve alors... Fortement assis sur l'un des plus larges festons du plateau qui domine la vallée du haut Drot, le tènement du « Mont Pazier » surveillait l'amont et l'aval de la rivière et commandait les chemins menant de l'Agenais aux bords de la Dordogne. Afin d'affermir encore sa situation politique dans cette région, Edouard I^{er} s'associa, en janvier 1284, à Pierre de Gontaut, seigneur de Biron, pour fonder sur le Mont Pazier une nouvelle bastide.

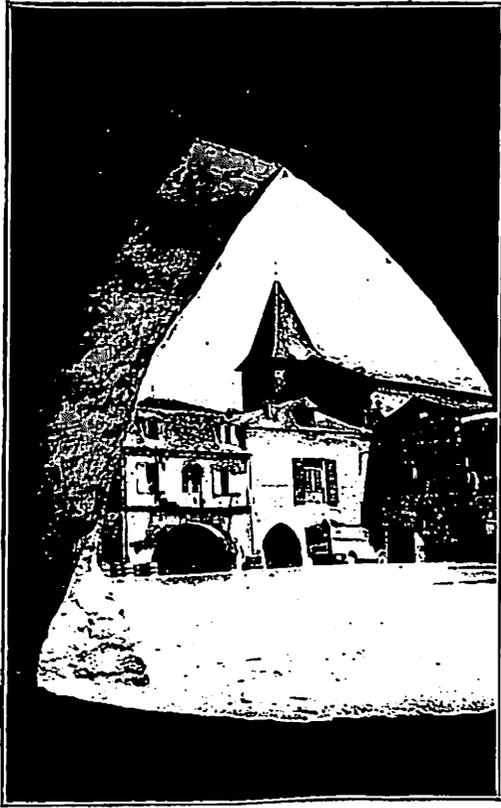
Les difficultés n'ont pas manqué aux débuts. Ceux qui avaient prêté le serment de bourgeoisie tardaient à faire bâtir leur maison et à venir y résider ; d'autre part, le seigneur de Biron entra en conflit avec les consuls. Il fallut toute l'opiniâtreté du roi Edouard pour triompher d'un état d'esprit négligent et querelleur à la fois.

« Du reste, les circonstances extérieures allaient compliquer encore l'achèvement de la bastide. La guerre qui se ralluma en 1293 entre Philippe le Bel et Edouard I^{er}, les négociations et les hostilités qui suivirent, ont mis la ville dans une situation aussi précaire qu'ambigüe ». Tantôt française, tantôt anglaise, elle dut à ces continuels changements de maîtres la perte de ses privilèges, qui furent d'ailleurs confirmés par Louis XI et Charles VIII.

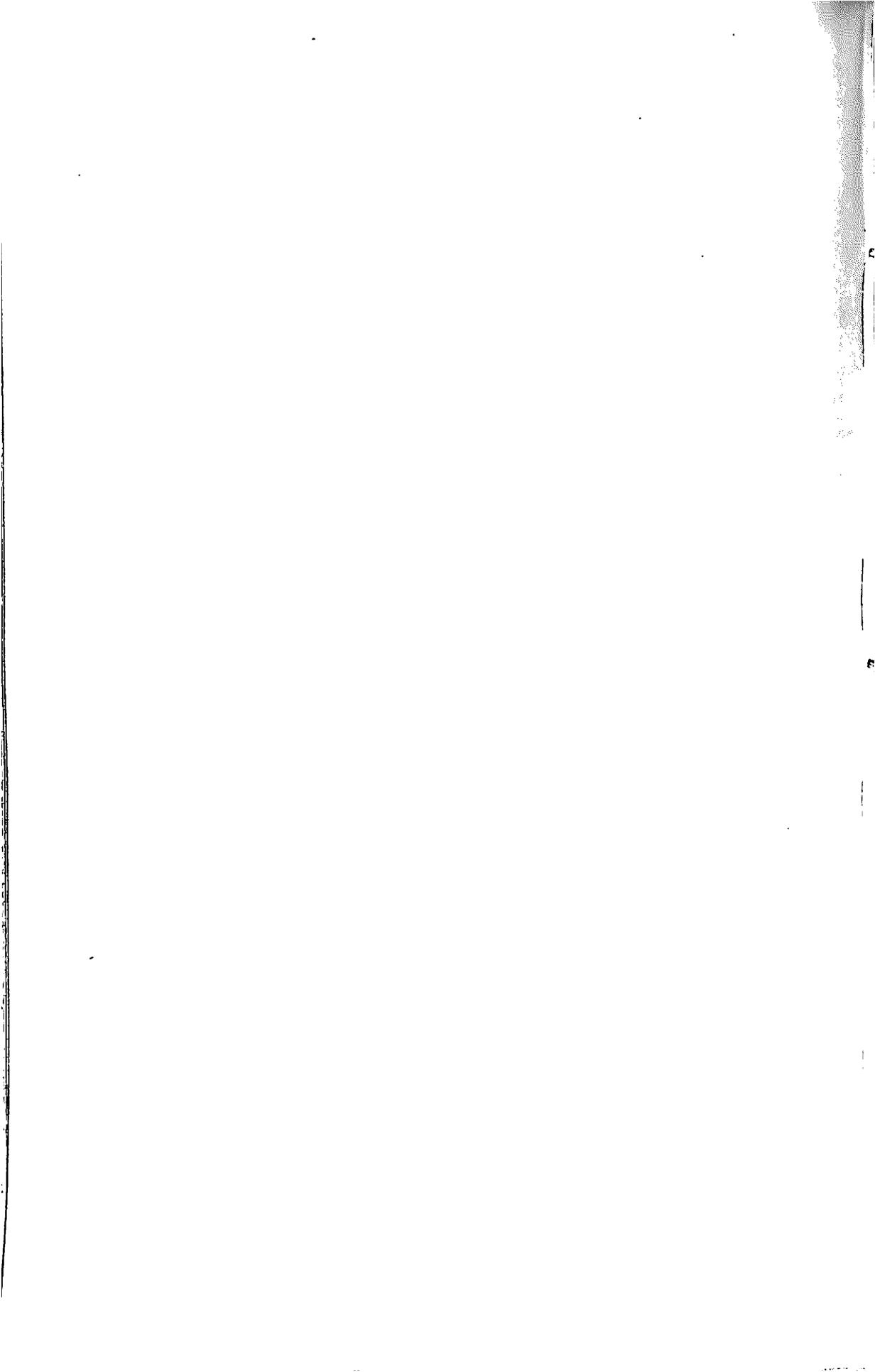
Aux malheurs de la guerre s'étaient ajoutées diverses calamités : affreuse sécheresse en 1286 ; épidémie de typhoïde vers 1321 ; peste vers 1350.

En 1490, Monpazier acquit une certaine importance ecclésiastique, par suite du tranfert dans ses murs de la collégiale de Capdrot.

La propagande de la Réforme rouvrit une ère de malaises et de violence. L'épisode local le plus marquant des guerres de religion fut l'entrée du célèbre chef huguenot Geoffroy de Vivans dans la ville, livrée par trahison le 21 juin 1574. On



Sous les Cornières de Monpazier



connaît aussi le pillage réciproque de Monpazier et de Villefranche, raconté par Sully dans ses mémoires. Nous devons dire que le fait raconté par le chanoine Tarde offre un peu moins de singularité.

Monpazier joua un rôle assez important dans l'insurrection des croquants. En 1637, Buffarot fut roué vif sur la grande place.

Durant la Fronde, Monpazier logea de nombreuses troupes.

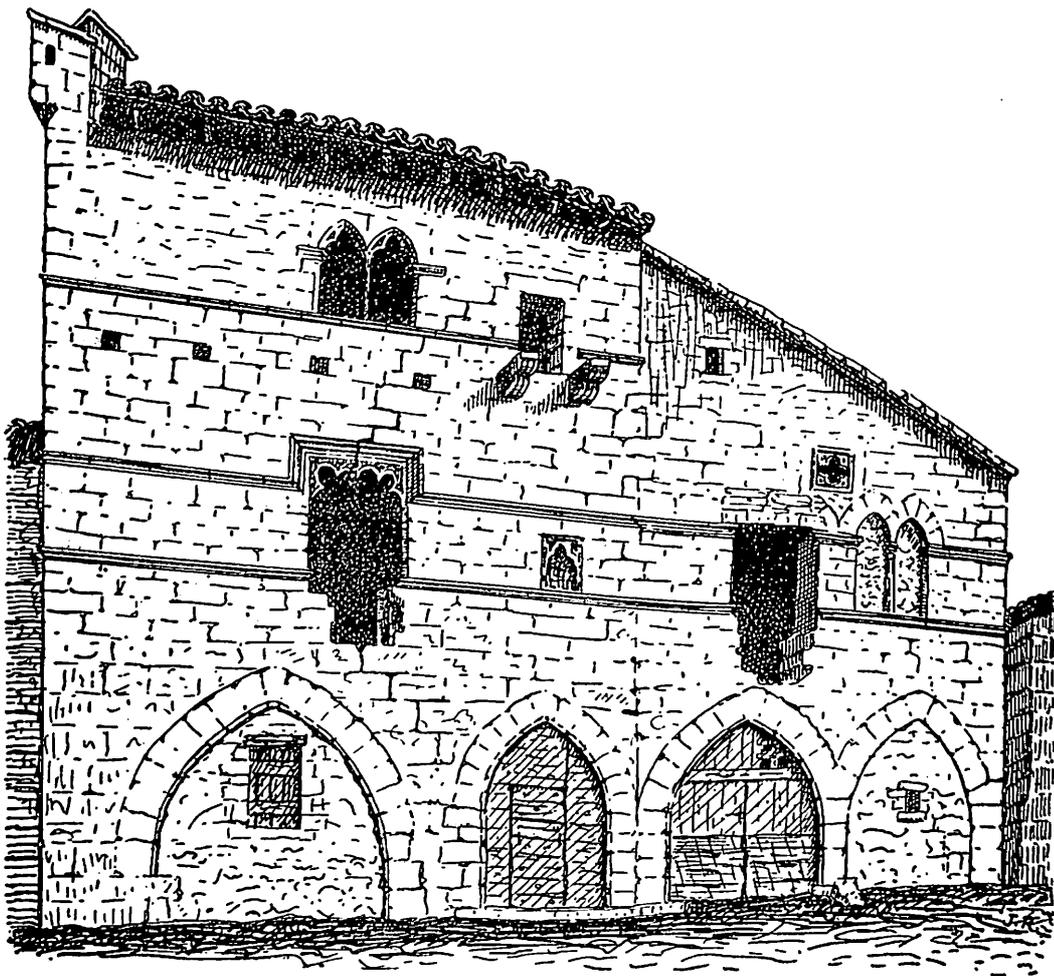
Le xvii^e siècle fut marqué par l'établissement d'un couvent de Récollets. Cet ordre combattit l'hérésie protestante qui avait à Monpazier un consistoire et un temple. Ce dernier fut démoli en 1671.

En 1775, l'archiprêtre de Laborie de Campagne établit la fameuse maison de charité hôpital à laquelle était adjointe une filature royale de coton.

Monpazier a bien peu changé depuis que Jean de Grailly en traça le plan. Si les murs d'enceinte sont presque entièrement détruits, trois portes existent encore, ouvertes dans des tours carrées pourvues de hermes. La ville elle-même est d'une régularité parfaite : l'enceinte forme un rectangle barlong que recouperont régulièrement des rues principales ; trois sont parallèles aux grands côtés ; quatre aux petits côtés de l'enceinte. Chaque bloc ou pâté de maisons forme aussi un rectangle barlong, qu'une ruelle recoupe dans le sens de la longueur. Au centre, deux places carrées communiquent par un angle ; sur l'une s'élève l'église, sur l'autre la halle et le puits. Cette dernière est la place du marché, entourée de portiques carrossables.

Léo Drouyn a donné dans le *Chroniqueur* un magistral dessin d'une remarquable maison du xiii^e, dite *maison du chapitre*. On a ainsi une idée exacte de ce qu'était cet édifice avant les malencontreuses transformations qu'on lui a fait subir. La disposition de l'intérieur a été complètement modifiée : mais dans le *Manuel d'Archéologie* d'Enlart, on retrouve le plan du rez-de-chaussée et une vue de la grande salle.

L'église est un bel édifice classé parmi les monuments historiques. « Il n'y a qu'une seule nef très large, à trois travées voûtées en arc d'ogive ; les nervures retombent sur des colonnes à chapiteaux ornés de feuillages ; deux petits



La Maison du Chapitre

transepts chapelles et un vaste chœur polygonal, voûté comme la nef et éclairé de hautes fenêtres à meneaux, complètent ce bel ensemble. Un fait très étrange, c'est que les arcs doubleaux des transepts sont portés par des colonnes

romanes, depuis les bases jusqu'aux chapiteaux, où sont figurés des personnages et des animaux... Au xvi^e siècle, une restauration générale de l'église provoqua dans la nef l'ouverture de six chapelles latérales ; on refit, en même temps, une partie de la façade, ainsi que le portail finement décoré des arabesques et des motifs en honneur à cette époque. » Le clocher carré, terminé par un étage ajouré par des arcatures, est sans caractère.

Le mobilier était assez important avant la Révolution. Aujourd'hui, il n'existe plus de tapisseries ni de pièces d'orfèvrerie, mais seulement une double rangée de stalles, dont le rajustement à l'emplacement actuel est évident.

On la devine, cette église, conçue pour un cérémonial quotidien, des offices célébrés avec une certaine pompe. Maintenant, la méditation peut y trouver le plus calme des asiles. Aucun bruit ne retentit sous sa voûte aux heures où les chanoines ne viennent pas réciter les litanies modulées d'une voix grave et monotone.

D^r L'HONNEUR.

••

ALLÉE COUVERTE DE MARSALÈS

Le monument que nous vous présentons est un des rares exemples périgourdins d'allées couvertes sépulcrales. Il est surtout curieux par ses dimensions restreintes, et par la forme de sa cella qui représente absolument, toutes proportions gardées, le sarcophage qui le remplacera bien des siècles plus tard.

Le monument a été signalé en 1895, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, par son propriétaire, M. de Constantin, qui le nomme « l'oustal del loup ». Il a fait l'objet, ainsi que les enceintes qui se trouvent à cet endroit, et auxquelles, nos recherches l'ont prouvé, il est complètement étranger, d'une note de M. Villepelet en 1876.

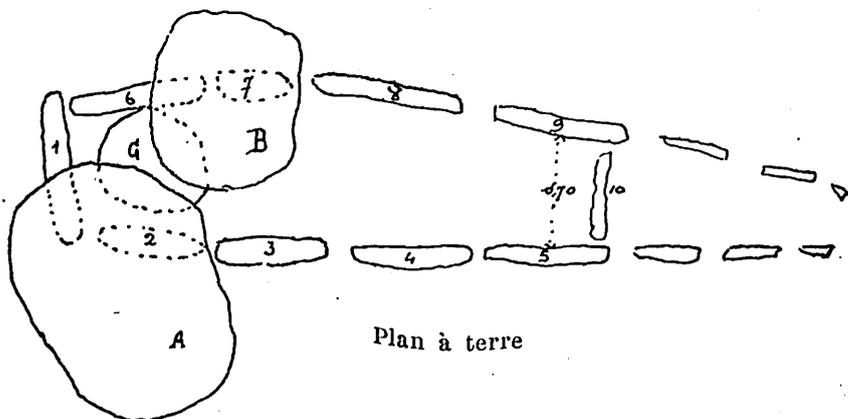
Le monument fut étudié en 1881 par le D^r Testut. Plus tard, nous avons pu continuer les travaux, pour lesquels

toutes autorisations nous ont été données par le propriétaire actuel, M. Bony de Lavergne. Ce sont le résultat de ces recherches que nous vous présentons.

Situation. — A 3 kilomètres de Monpazier, sur la route de Cadouin, à 200 mètres avant une route menant, à droite, à Saint-Marcory. Rentrer dans le bois, le monument se trouve au milieu des arbres, à 150 mètres de la route.

Description. — Allée couverte, construite sur un tumulus de silex bruts de 15 mètres de diamètre et de 40 à 45 centimètres de hauteur.

Le monument est formé par deux rangées de pierres plates plantées de champ et espacées de 0^m35 à 1 mètre entre elles. Le fond est formé par une large pierre plate s'appliquant assez hermétiquement contre les deux premières pierres de l'allée. Les joints entre les pierres sont formés par des pierres plus petites, amoncelées sans aucun ordre. L'allée était fermée à 0^m70 de l'entrée par une pierre placée de champ et ne paraît avoir été du reste couverte qu'à partir de cette fermeture. Le monument était recouvert par trois pierres ovales qui ont été enlevées de leur emplacement primitif et sont appuyées sur les côtés de l'allée.



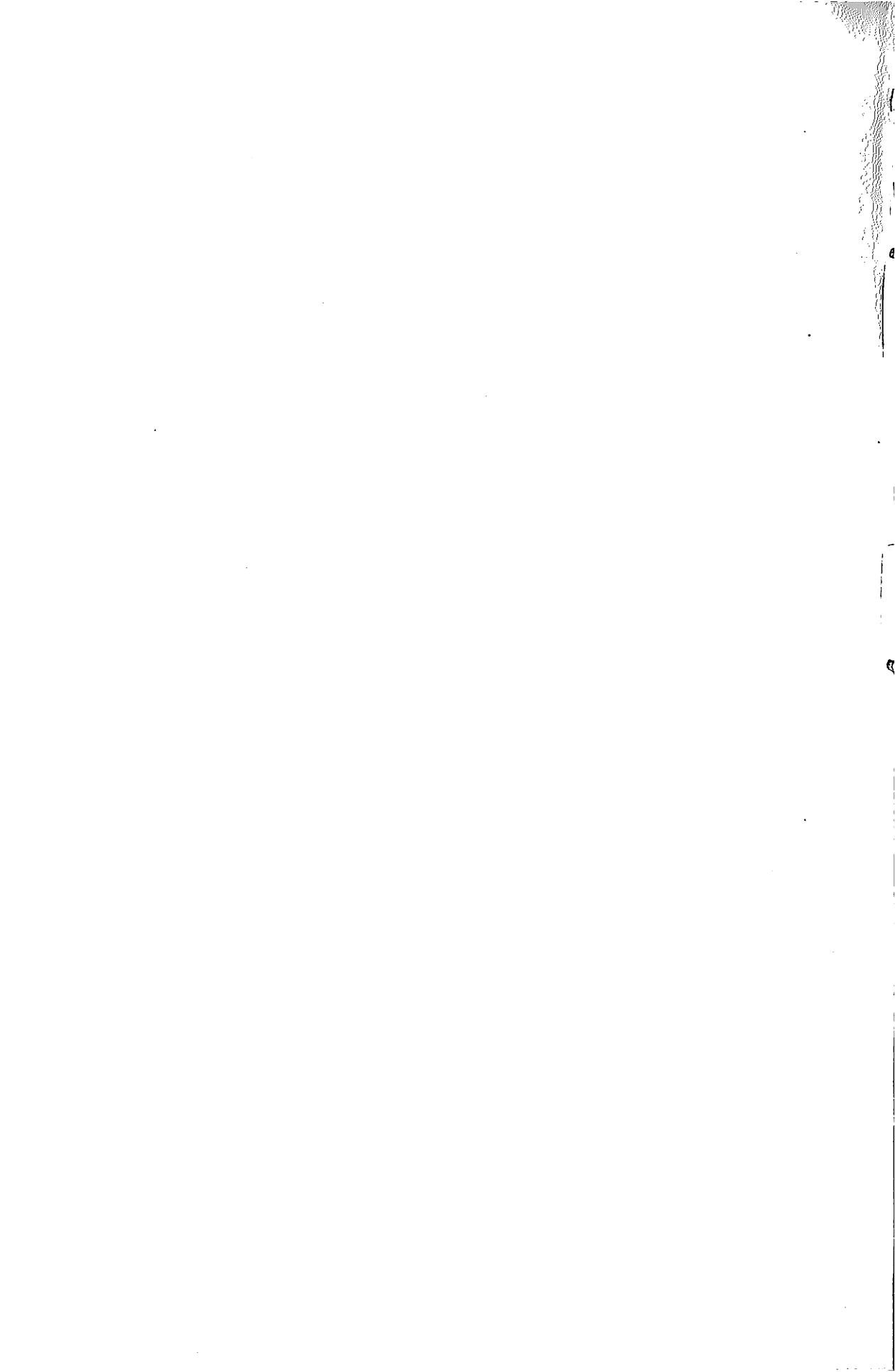
La plus grande, A, mesure 3 mètres sur 2^m30 de diamètre et a en moyenne 0^m30 à 0^m40 d'épaisseur. Elle est inclinée au sud. Elle repose sur le sol et sur la pierre 2.



Ruines de Castelréal



L'allée couverte de Marsalès



La pierre B, ovale comme la précédente, mesure 1^m90 sur 1^m75 et 0^m30 d'épaisseur. Elle est penchée au nord et repose sur le sol et sur la pierre 7.

La pierre C, ovale également, se trouve tombée entre les piliers 2 et 6. Elle a 0^m80 de diamètre.

Le renversement des pierres du toit a provoqué l'inclinaison vers le centre du monument des pierres 3 et 7.

Les dimensions des piliers sont les suivantes :

Pilier 1 (fond de la cella) largeur 1^m50, hauteur 1^m10.

» 2	» 1 ^m 70,	»
» 3	» 1 ^m 20,	»
» 4	» 1 ^m 20,	»
» 6	» 1 ^m 80,	»
» 7	» 1 ^m 15,	»
» 8	» 1 ^m 10,	»

La longueur de l'allée est de 7 mètres ; son orientation, O-E : hauteur entre les pierres 2 et 6 : 1 mètre.

Nous avons certainement affaire à une sépulture qui fut découverte pour la violer. Les débris qui servaient et servent encore de joints aux piliers montrent que toutes les ouvertures du monument étaient fermées et que le cadavre devait se trouver dans l'intérieur de la cella.

Une chose est à remarquer dans ce monument : Les piliers reposent sur un tumulus de pierrailles. Cette disposition est exceptionnelle. Nous la trouvons cependant dans le tumulus de Pinke-ar-Blod, exploré par P. de Chatelier (*Mater.* 1880, p. 491). « La base des supports était posée sur un plan plus élevé que celui des terres environnantes. C'est un fait exceptionnel. Dans tous les dolmens que j'ai jusqu'ici explorés, la base des supports est au contraire enterrée au dessous du niveau du sol entourant le monument. Quel peut avoir été le but de cette exception ? Je ne vois qu'une raison pouvant l'expliquer : C'est que le sol recouvert par ce tumulus est rocheux et inondé pendant l'hiver. C'est sans doute pour éviter l'humidité résultant de cet état de choses, qu'on a commencé à élever un terrier pour ensuite poser dessus le dolmen qui devait servir de caveau funéraire »,

L'allée couverte de Marsalès n'a pas encore livré son secret. Grâce à la bienveillance du propriétaire, M. Bony de Lavergne, des fouilles doivent y être faites.

Nous nous bornerons pour le moment à réclamer à M. Peyrony, inspecteur des monuments mégalithiques, le classement de cette intéressante allée couverte.

SECONDAT et MARCHADIER.

•••

LA PIERRE-LEVÉE DE PEYRAGUDE, A LAVALADE

A 800 mètres de La Valade et à droite de la route de La Valade à Lolme, se dresse, au milieu d'un bois de chênes, la pierre qui a donné son nom au village voisin de Peyragude.

Très blanche, elle se voit de la route. Elle est vaguement triangulaire, elle n'est pas verticale, mais un peu inclinée vers l'est ; par suite des cassures non perpendiculaires des faces nord et sud, elle présente plus de surface du côté ouest que du côté est. Voici ses dimensions :

Longueur de la base du côté O. : 2^m40 ; longueur de la base du côté E. : 1^m65 ; hauteur : 2^m25 ; épaisseur à la base, côté N. : 1^m20 ; épaisseur à la base côté S. : 1 mètre.

Tout le bois de chênes, rectangle de 40 mètres de large sur 80 mètres de long, légèrement en pente en partant de la route, est parsemé de blocs très blancs. Ces blocs ne sont pas posés sur le sol, ils sont solidement plantés dans la terre ; pour quelques-uns, la pointe seule émerge ; les autres dressent leur sommet jusqu'à 1 mètre au-dessus du sol. En se plaçant au pied de la pierre-levée, on remarque que les blocs qui l'entourent ne sont pas placés sans ordre, mais qu'ils forment 7 ou 8 enceintes ovales et concentriques dont la pierre-levée occupe le centre. Cette disposition nous fait croire à un cromlech presque intact, dont une partie, du côté S., occupée par un champ labouré, a disparu. Tous les blocs, pierre-levée et satellites, sont en silex blanc.

Une photographie des alignements de Carnac montre au premier plan la même pierre-levée que celle de Peyragude.

MARCHADIER et SECONDAT.

ÉGLISE DE SAINT-AVIT-SÉNIEUR

OU

SAINT-AVIT-LE-VIEUX

Grande et belle église byzantine qui rappelle Saint-Front et plus particulièrement Saint-Etienne de la Cité.

L'église Saint-Avit-Sénieur a été construite à la fin du ^x^e siècle et au commencement du ^{xii}^e en l'honneur de saint Avit, ermite, et pour recevoir son corps qui avait reposé jusque-là dans la petite église de Sainte-Marie-du-Val, construite par lui ou des mains pieuses en son souvenir, près de la fontaine du bourg.

La date de l'église de Saint-Avit-Sénieur est donnée par deux inscriptions occupant encore leur place primitive. La plus ancienne est de 1117 et mentionne la consécration d'un autel par l'évêque Guillaume d'Auberoche ; la seconde est du 22 mars 1118 et indique la date de translation du corps de saint Avit dans la grande église.

En 1644 et en 1663, on était dans la persuasion que le corps de saint Avit, caché durant les guerres religieuses, existait encore ; on fit alors des recherches qui restèrent infructueuses.

Saint-Avit fut d'abord un monastère ou une abbaye sous la règle de saint Benoît ; plus tard, en 1295, un chapitre collégial de chanoines de saint Augustin, dépendant de la cathédrale de Sarlat, fut établi à sa place.

La visite de ce magnifique monument ramène la pensée sur celui qui y a donné lieu, l'ancien soldat Avit, devenu ermite, retiré dans une petite vallée, où il mourut en odeur de sainteté. Il est incontestable qu'il a fallu que la renommée de ses mérites soit restée considérable dans l'esprit des hommes pour qu'ils aient honoré si grandiosement sa mémoire. De plus, plusieurs églises du Périgord, du Quercy et de l'Agenais lui ont été dédiées. A en juger par rapprochement, on se demande quel est, de nos jours, le grand personnage qui serait capable de susciter pareille reconnaissance,

M. Félix de Verneilh est un des premiers archéologues qui ont étudié l'église de Saint-Avit-Sénieur ¹. Après lui, nous pouvons citer la consciencieuse publication que lui a consacré le bienfaiteur de notre Société, M. le docteur Testut ² ; enfin, au dernier congrès archéologique tenu à Périgueux en 1927, M. Banchereau y a consacré aussi un mémoire d'un vif intérêt qui a l'avantage de résumer tout ce que l'on sait de ce magnifique spécimen de l'architecture byzantine ³. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer nos auditeurs à la lecture de ces travaux qui sont de nature à les édifier complètement.

Aucune des études publiées à ce jour n'a été accompagnée de plans complets du monument. Il nous paraît nécessaire de combler cette lacune qui permettra à tous les archéologues de mieux en juger ⁴.

Au point de vue constructif, l'église de Saint-Avit reflète plus ou moins dans son ordonnance générale le type de Saint-Front et de la Cité, possédant à l'intérieur des arcades semblables, portant un étroit passage, et de gros piliers-contreforts pour supporter les pendentifs et les coupoles qui auraient été remplacées au XIII^e siècle par des voûtes domicales.

Il est à remarquer que le ou les auteurs de cet édifice, sans rien négliger pour obtenir de belles et impressionnantes proportions, se sont maintenus dans des lignes rigides et d'une sobriété exceptionnelle, en écartant volontairement de leur œuvre tout motif et tout décor étrangers à sa solidité.

La tradition accuse les Albigeois d'avoir saccagé l'abbaye et on leur reproche même d'avoir fait écrouler les coupoles qui, selon M. de Verneilh, couvraient primitivement la nef. M. le docteur Testut estime que les coupoles ne furent jamais construites. A notre humble avis, c'est lui qui est dans le vrai.

(1) *Architecture byzantine en France*, pages 201 et suivantes.

(2) *Le Culte à Beaumont et autres lieux pendant la Révolution*, t. 2, pages 316 et suivantes.

(3) P. 166 sq.

(4) Les clichés n'ayant pu être exécutés en temps voulu, ces plans seront donnés dans le plus prochain fascicule.

Incontestablement, la bâtisse a été faite pour recevoir trois coupoles : les huit piliers existent, en tenant compte que les bases des clochers en remplacent deux, et les dix arcs nécessaires à leur contre-butur sont en place. Mais si les coupoles ont été construites, force est de constater qu'elles ont été entièrement détruites, y compris leurs pendentifs et leurs grands arcs, car il n'en subsiste pas la moindre trace. Or, il nous paraît tout à fait extraordinaire que des démolisseurs de passage, aussi acharnés soient-ils, aient cru devoir, non seulement ruiner les coupoles, mais pousser leur vandalisme jusqu'à faire entièrement disparaître les arcs et les pendentifs.

Un fait positif c'est qu'on n'a jamais signalé, dans les décombres épars aux environs de l'église, aucun débris de pierres taillées dans des conditions qui permettent de les identifier avec l'appareillage significatif, soit de pendentifs, soit de coupoles¹. Une autre constatation certaine, que tous les visiteurs du monument peuvent faire, c'est qu'à l'heure actuelle rien ne subsiste en contre-haut des gros piliers qui justifie qu'ils ont été réellement surmontés de pendentifs et de coupoles. En effet, les grands arcs en place ont été construits et appareillés pour les voûtes à nervures qu'ils supportent ; toutes leur arêtes sont à angle droit et aucune n'épouse la conformation qu'exigeraient des pendentifs.

Nous concluerons avec le docteur Testut que les trois coupoles prévues à l'origine ne furent jamais construites. Il est à présumer que les ressources faisant défaut pour leur exécution immédiate, le monument reçut simplement une charpente apparente ou lambrisée et ce n'est que plus tard, lorsque la fortune de l'abbaye, grâce à l'affluence des pèlerins devint plus florissante, qu'on décida de compléter l'église par des voûtes à nervures n'exigeant pas une aussi grande élévation des murs et d'une lourdeur moins inquiétante.

(1) Lors de la dernière restauration, exécutée en 1888-1890, on a découvert dans les combles la pierre de couronnement du clocher N.-O. qui a permis de se rendre exactement compte que ledit clocher était couronné par une flèche en pierre à huit pans.

Toutes les voûtes du XIII^e siècle sont couvertes par des peintures anciennes. Ces peintures soulignent par un gracieux réseau chaque pierre de l'appareil. Leur exécution ne paraît pas remonter au-delà du XV^e siècle.

Une autre tradition rapporte que les Anglais, au XIV^e siècle, démolirent le chevet qui ne fut pas rétabli avec la même ampleur et qu'après leur passage on fortifia le monument.

L'église de Saint-Avit représente donc huit bons siècles d'existence. Si l'on s'en rapporte aux traditions, les dévastations des hommes lui ont été plus funestes que celles du temps.

Par les soins d'un de ses architectes de talent, M. Rapine, l'administration des Beaux-Arts a remis en état le sommet des murs, refait entièrement la charpente et la couverture du grand vaisseau, consolidé la ruine du clocher N.-O. et recouvert le second clocher d'une charpente et d'une couverture nouvelles.

Des bâtiments monastiques qui joignaient l'église au sud, il ne reste que quelques vestiges. Le cloître, très vaste, construit en bois, a été incendié à une époque difficile à préciser. Il était circonscrit, sur trois de ses côtés, par les bâtiments de l'ancien monastère et sur le quatrième côté par le mur sud de l'église. Les murs de l'ancien monastère qui encadrent ce cloître sont encore debout sur une certaine hauteur. On y remarque plusieurs portes de communication. Sans doute, depuis la Révolution, la municipalité de Saint-Avit y avait établi un cimetière qui, en ce lieu privilégié, ne manquait pas d'inspirer les visiteurs à la prière et au respect des morts.

Depuis le déplacement du cimetière, la commune y a établi un jardin public. Malheureusement, le jardinier, au lieu de s'en tenir aux vieilles et régulières dispositions du cloître, a cru devoir adopter un tracé de jardin, dit anglais, qui est tout à fait ridicule.

Les vestiges intéressants de l'ancienne salle capitulaire qui subsistent du côté est du cloître, où la municipalité avait eu la singulière idée d'installer des W.-C. publics, ont été sauvés et remis en ordre grâce à l'intervention de notre Société. Mais on n'a pas su trouver un emplacement conve-

nable pour le déplacement de W.-C. qui sont encore mal disposés.

Toutefois, la municipalité de Saint-Avit doit être félicitée de ses efforts et d'avoir compris l'intérêt qu'il y avait à conserver les vestiges de son ancien monastère, d'en avoir facilité la visite et enfin de les tenir en bon état.

DANNERY.

NOTES SUR LES LA BOETIE

Dans une brochure publiée en 1875 sous le titre de *Un mot sur la Boëtie*, l'abbé Audierne a étudié de très près les origines familiales du célèbre Sarladais. Il nous a paru, cependant, que la question devait être reprise : parce que l'exposé de l'érudit abbé n'est pas exempt de quelque confusion ; parce que, surtout, nous avons trouvé aux archives de la Dordogne, nombre de textes nouveaux.

* * *

Que les ancêtres de la Boëtie aient été à Sarlat d'importants personnages dès le XIII^e siècle, la chose est possible ; mais, avant de le croire, nous attendrons qu'on veuille bien nous montrer les textes où figurent leur nom.

Le premier fait certain est celui-ci : en 1400, les Boyt détiennent la petite borie des Places ; cette terre, mouvante de l'ouvrier du chapitre cathédral, est située à 3 kilomètres environ de Sarlat, au-delà de la Croix d'Espic, en direction de Vitrac¹. Mais il faut attendre la fin de la guerre de Cent Ans pour que la famille apparaisse en pleine lumière, avec Guilhem Boyt. Ce personnage est cité très fréquemment de 1429 au 18 mars 1468². Etienne Boyt, son frère, peut-être, paraît dans les textes du 28 juin 1452 au 10 mars 1490³.

Guilhem a au moins une fille et deux fils : Clémence, mariée à Pierre Graulet avant 1479⁴ ; Jean, cité de 1462 à 1481⁵, et Raymond. Celui-ci, dont le nom paraît pour la première fois vers 1470⁶, meurt entre 1495 et le 30 décembre 1499, laissant une veuve, Hélène de Verdon, et des enfants

(1) Audierne, *Un mot sur la Boëtie*, Sarlat, 1875, p. 6

(2) Arch. dép. Dordogne, G IV 18, f^o 48^{vo}. — *Arch. hist. de la Gironde*, XV, 244.

(3) Arch. dép. Dordogne, G IV 18, f^{os} 54^{vo}, 73^{vo}.

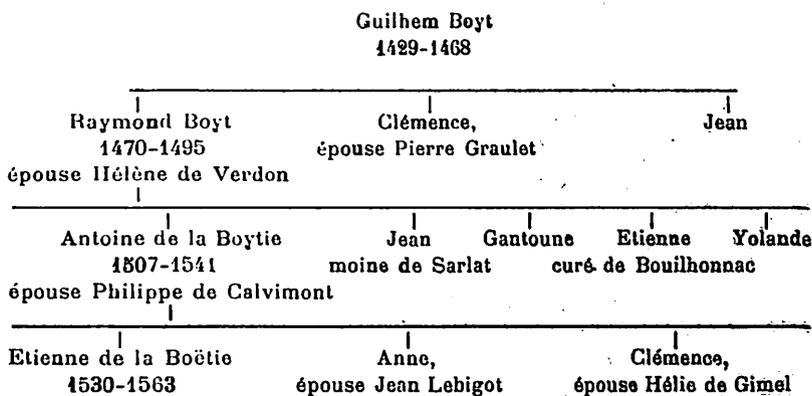
(4) *Ibidem*, G IV 42, f^o 87. — *Arch. hist. de la Gironde*, XV, 246.

(5) Arch. dép. Dordogne, G IV 18, f^{os} 78 et 112^{vo}.

(6) *Ibidem*, f^o 110^{vo}.

mineurs. De ces enfants, la tutelle est confiée à un bourgeois de la ville, Etienne de Magnanac¹. L'aîné est Antoine ; les autres sont Jean, plus tard moine du couvent de Sarlat², Gantoune et Etienne, le futur curé de Bouilhonnac ; il y a aussi une fille, Yolande³. Antoine figure dans les actes à partir du 24 juillet 1507⁴ ; il fait son testament le 19 novembre 1533 et est cité pour la dernière fois le 5 février 1541⁵. De son mariage avec Philippe de Calvimont, de la branche de l'Herm, il a eu trois enfants : Clémence, mariée à Hélie de Gimel, seigneur de la Garrigue, Saint-Vincent et Paluel ; Anne, épouse de Jean Lebigot, seigneur de Saint-Quentin en Agenais, et un fils, Etienne⁶.

En résumé, on peut établir les filiations suivantes : Guilhem Boyt, mort après mars 1468 ; Raymond, mort entre 1495 et la fin de 1499 ; Antoine, décédé après le 5 février 1541, et Etienne, l'auteur du *Contr'Un* (1530-1563).



* * *

Dès le début du xvr^e siècle, les Boyt occupent à Sarlat une place importante. Ils n'ont jamais cessé d'accroître l'étendue

(1) *Arch. hist. de la Gironde*, XV, 248.

(2) *Arch. dép. Dordogne*, E Sarlat 43.

(3) *Audierne, op. laud.*, p. 11.

(4) *Arch. Dordogne*, B 1274, n° 31.

(5) *Audierne, op. laud.*, p. 13.

(6) *Arch. hist. de la Gironde*, XV, 254. — *Audierne, op. laud.*, p. 18.

et le nombre de leurs propriétés foncières. Guilhem Boyt, l'ancêtre, achète des rentes sur une boutique de Sarlat ¹, sur des terres sises à Aillac et à Saint-Quentin ², à Proissans ³, à Saint-André ⁴, au Pontet près Sarlat ⁵. Il acquiert le moulin du Cluzel, sur la Cuze, pour 83 écus et sous condition de payer à l'évêque le cens et la renté ⁶. Il est encore censier de l'évêque pour le pré de la Poulque ; il l'est aussi de l'ouvrier du chapitre pour la borie des Places ⁷. Guilhem a donc de vastes terres au soleil : il n'est pas étonnant qu'il puisse, vers 1450, fonder une chapellenie et la doter de huit livres de rente ⁸. Membre de la bourgeoisie sarladaise, il est consul pour l'année 1455-1456 ⁹.

Son contemporain, Etienne — son frère, probablement —, possède cens et rentes sur plusieurs maisons et sur des terres à Sarlat ; il achète d'important biens-fonds à Proissans, à Sarlat, et, dans la mouvance des Frères-Mineurs de Sarlat, le moulin de la Poulque (1461) ¹⁰.

Dans la deuxième moitié du xv^e siècle, au temps de Louis XI, les Boyt sont ici parmi les plus grands propriétaires fonciers. Leur nom revient aussi souvent, tout au long des registres, que celui des Magnanac, des Plamon et des Tustal, des las Estres et des Aoustier ; pour qui connaît un peu l'histoire du vieux bourg sarladais, c'est tout dire.

Raymond, fils de Guilhem, et Antoine, fils de Raymond, ne cessent d'agrandir le domaine primitif. Ils continuent à verser des redevances à l'ouvrier du chapitre pour les Places ¹¹,

(1) Arch. dép. Dordogne, G IV 18, fo 48^{vo} (1429).

(2) Arch. hist. de la Gironde, XV, 241-242 (1448-1451).

(3) Arch. dép. Dordogne, G IV 18, fo 54^{vo} (1451).

(4) *Ibidem*, fo 54 (1462).

(5) *Ibidem* (vers 1460).

(6) Arch. hist. de la Gironde, XV, 243 (1452).

(7) *Ibidem*, 244-245 (1466).

(8) *Ibidem*, 241.

(9) Arch. dép. Dordogne, Sarlat E 24.

(10) *Ibidem*, G IV 18, fos 14^{vo}, 54^{vo}, 73^{vo}, 75^{vo}, 75 bis ^{vo}, 76-78.

(11) Arch. dép. Dordogne, B. 1274, n° 31. — Arch. hist. de la Gironde, XV, 245-246 (1482-1486 et 1507).

à l'évêque pour le moulin et la maison de Cluzel¹. Mais, dans tous les autres cas, les rentes, ce sont eux qui les perçoivent. Ils ont des vignes à Graugeac, à la Borie-Molière, au Pech de la Faye, à Cante-Lauriol ; des maisons à la Bouquerie et à L'Endrevie ; des terres, des bois et des prés à Moussidière, à Loubejac, à Cantemerle, aux Aubarèdes, etc². Des rentes, ils ne cessent d'en acquérir de nouvelles, notamment aux Places (1482), aux Pradals et aux Aubarèdes (1530-1531)³.

Les possessions d'Antoine s'accroissent surtout lorsque son frère Elienne lui fait don, le 3 novembre 1517, de tous ses biens en Périgord⁴. Dès lors, Antoine n'est plus le simple bourgeois qu'ont été ses ancêtres. Certes son père a été consul en 1491-92, comme l'avait été le grand-père ; il a même été procureur de l'évêque⁵. Mais il y a mieux à faire. Antoine commence par acquérir le grade de bachelier ès droits, puis celui de licencié⁶. En 1524, il est nommé syndic des Etats du Périgord et c'est à ce titre que, de concert avec l'autre syndic, Jean Girard, il engage une action judiciaire contre Dubois et Mathieu, collecteurs des tailles, qu'il accuse de concussion. Le procès, relaté dans F F 107, 108, 109 des Archives municipales de Périgueux, durait encore en 1529. En 1525, Antoine devient lieutenant particulier du sénéchal de Périgord au siège de Sarlat⁷. A ce titre, il ajoute celui de juge ordinaire des terres, seigneuries et juridictions de Bigaroque et Saint-Cyprien pour l'archevêque de Bor-

(1) *Arch. hist. de la Gironde*, XV, 248 (1499).

(2) Arch. dép. Dordogne, G IV 42, f° 87 ; G IV 48, f°s 98^{vo}, 102, 110^{vo}, 120, 142. — *Arch. hist. de la Gironde*, XV, 241, 247. — Audierne, *op. laud.*, p. 13.

(3) Audierne, *op. laud.*, p. 13

(4) Arch. dép. Dordogne, G IV 48, f° 28^{vo}. — *Arch. hist. de la Gironde*, XV, 245.

(5) Arch. dép. Dordogne, G IV 48, f° 98^{vo} et 38.

(6) Il figure comme bachelier dans un acte de novembre 1512 (*Arch. hist. de la Gironde*, XV, 246). On le trouve bien décoré du titre de licencié dès 1501, mais tout porte à croire qu'il y a eu une erreur de transcription et que le texte est en réalité postérieur de 20 ou 30 ans à la date qu'il porte (*Ibidem*, 247). — Cf. *Terrier Prouhet*, f° 150.

(7) *Terrier Prouhet*, f° 150.

deaux (1539)¹. Il se dit enfin seigneur de la Mothe-lès-Sarlat, c'est-à-dire de la terre où s'élève actuellement le château de la Boëtie².

* * *

Vers 1520-1525, Antoine a fait construire à Sarlat, sur la place du Peyrou, la charmante maison où va naître, peu d'années après, son fils Etienne. Mais il n'aliène point la demeure paternelle sise près de la route de Vitrac, à la Mothe, précisément, à proximité de ce moulin du Cluzel que l'on appelle, dès 1507, le moulin de la Boytie³.

La famille n'a pas d'autre nom que *Boyt*. Jusqu'à la fin du xv^e siècle, on ne trouve, dans les textes authentiques, que trois exceptions : en 1455, Guilhem est dit et *Boyt* et la *Boytia*⁴ ; en 1466 et 1468, on l'appelle à nouveau *Boytia*⁵. Ce nom de *Boytie* est celui que prend bientôt la terre des *Boyt*⁶, celle, du moins, où se trouve le moulin. De là à se dire *de la Boytie*, il n'y a qu'un pas, et il est vite franchi.

Le premier acte qui porte *de la Boytie* paraît être des environs de 1520⁷. Sur les textes postérieurs, on lit *de la Boitie* ou *de la Boytie* s'ils sont écrits en français ; *de la Boytia* s'ils sont en latin ou en langue vulgaire. Seul l'auteur du *Contre'Un*, suivant quelques rares lubies de son père, écrit *la Boëtie*, soit en deux mots, soit en un seul⁸.

Comment prononçait-on ce nom ? A n'en pas douter, il faut dire *Boëttie* comme s'il y avait deux t. En patois sarladais, parlant de l'ami de Montaigne, on dit *la Boytlio*. D'ailleurs, les textes sont fort nets. Il est assez fréquent, en effet, de lire, dans les actes passés par Antoine, *Boithie* et

(1) Arch. dép. Dordogne, E IV Saint-Cyprien, Lanceplaine 1, f^o 201.

(2) *Ibidem*, et Arch. hist. de la Gironde, XV, 250.

(3) Arch. hist. Gironde, XV, 245.

(4) Arch. dép. Dordogne, E Sarlat 24, f^o 4.

(5) Arch. hist. Gironde, XV, 244-245.

(6) Noter qu'à Montignac, la terre des Bonald prend le nom de la Bonaldie (texte de 1541 ; cf Dessales, *Hist. du Périgord*, III, 118).

(7) Arch. hist. Gironde, 247. Voir page précédente, note 6.

(8) Bull. de la Société hist. et archéol. du Périgord, VIII, 332-333.

*Boithye*¹. Enfin, aux Archives de la ville de Périgueux, dans FF 108, n° 8, on trouve le mot orthographié avec les deux t : *Boettie*, et cela ne peut laisser place à la discussion.

Bouyttie, telle est, semble-t-il, la prononciation adoptée par les Sarladais du xvi^e siècle².

* * *

Les ouvrages consacrés à la Boétie font tous mention de son oncle, le curé de Bouilhonac, mais il est à peu près inutile d'y chercher des renseignements précis sur ce mystérieux personnage. Voici ce que nos textes disent de lui.

Il s'appelle lui aussi Etienne, et nous savons qu'il a abandonné à son frère Antoine toute sa part d'héritage en Périgord. Il est bachelier ès lois³. C'est un « homme très sage, très bon et très libéral ». Lorsque meurt son frère, son neveu, Etienne, est encore un tout jeune enfant. Il se charge de l'instruire aux bonnes lettres et de « le poulsier aux états ». Quelle ne doit pas être sa joie lorsque, le 23 septembre 1553, son élève, déjà célèbre grâce à maints écrits qui circulent sous le manteau, passe, devant l'Université d'Orléans, sa licence en droit ; lorsque, surtout, le mois suivant, le nouveau licencié obtient d'Henri II, avec une dispense d'âge de deux ans, le titre de conseiller au Parlement de Bordeaux⁴.

Que le jeune Etienne réside bien loin du pays natal, que la Loire ouvre la voie à ses songes, ou la Garonne, ce n'est pas une raison pour que le vieil oncle oublie de veiller sur lui. Les la Boétie ont de gros intérêts en Sarladais ; il faut que quelqu'un reste là pour régir et conserver. Peut-être conviendrait-il que l'ancien tuteur gagnât enfin le Languedoc, puisque l'abbé de Lagrasse lui a conféré le prieuré-cure de Bouilhonac (Aude) ; mais il entend ne pas s'éloigner, pourvu que ses compatriotes lui en donnent le moyen. Voilà pour-

(1) Arch. mun. Périgueux, FF 107, n° 75. — *Arch. hist. de la Gironde*, XV, 245, 246.

(2) Arch. dép. Dordogne, E IV Saint-Cyprien, Lanceplaine 1, 201.

(3) Arch. dép. Dordogne, E IV Saint-Cyprien, Deortis II, f° 3.

(4) *Bull. de la Société hist. et archéol. du Périgord*, XXXVII, p. 260 et 413-414. — *Arch. hist. de la Gironde*, III, 466 ; XXV, 336-337 ; XXX, 39, 51.

quoï, le 23 mars 1554, par l'intermédiaire d'Aimerie de Puy-lamousque, chanoine et sacriste de Saint-Cyprien, il supplie le prieur de cette collégiale, Bertrand de Fages, de lui accorder un bénéfice à la collation des chanoines ¹.

Ce bénéfice, il n'est pas certain qu'il l'ait obtenu, mais il n'en a pas moins atteint le résultat désiré puisque, en 1558, il est curé de Saint-Quentin, soit près de Castillonès, dans le pays où s'est mariée sa nièce, Anne, soit aux portes mêmes de Sarlat. Il habite, d'ailleurs, le chef-lieu du diocèse ².

Le 17 juin de la même année, oncle et neveu se rendent à Saint-Cyprien. Ils devaient à Jean de la Mégane la somme de 380 livres. Cette somme, que les intérêts ont augmentée de 52 livres, le créancier l'a léguée par testament aux chanoines, aux prêtres et aux pauvres de Saint-Cyprien ; le prieur, Bertrand de Fages, n'a aucune envie de l'encaisser ; force est donc de trouver une personne qui consente à la recevoir et à verser en échange une rente annuelle de 40 livres. Il faut même, pour mettre fin aux réclamations de Florette des Martres, veuve de la Mégane, lui verser un supplément de 12 livres ³.

Après quoi, tandis que le neveu s'en revient à Bordeaux, l'oncle regagne Sarlat. A ses deux cures, il a joint, depuis mai 1543, le prieuré des Veyssières, c'est-à-dire un ensemble de terres assez maigres sur le plateau de Vitrac et de la Roque-Gageac ; le prieuré lui-même, jadis habité par des religieux de l'ordre de Grandmont, est désert depuis 1370 et tombe en ruines. Le titre de prieur des Veyssières est celui qu'il prend, le 1^{er} mars 1559, en recevant, au nom de son son pupille, une reconnaissance pour une maison sise au faubourg de l'Endrevie ⁴.

Et qu'il devienne curé et doyen de Soustons, au diocèse de Dax, ce n'est pas encore ce qui le décidera à partir, puisque

(1) Arch. dép. Dordogne, E IV Saint-Cyprien, Deortis IV, f^o 334^{vo}.

(2) *Ibidem*, Deortis VI, f^o 205.

(3) *Ibidem*, *loc. cit.*, et f^{os} 208^{vo}-209^{vo}.

(4) *Chroniques de Tarde*, p. 194, n. 2. — *Arch. hist. de la Gironde*, XV, 252.

le 26 juin 1561, c'est le conseiller du roi qui, au nom de son oncle, baille à ferme les revenus de la cure landaise ¹.

Tout ce qu'Etienne le vieux a fait pour Etienne le jeune ne va pas tarder, hélas ! à lui être rendu au centuple. Le 14 août 1563, en ce hameau de Germignan qu'entourent les premiers bois du pays médocain, la Boétie fait son testament ². Il a deux sœurs ; à son chevet se tient une jeune épouse, la jolie Marguerite de Carle, en l'honneur de qui il a écrit tant de charmants sonnets d'amour. Pourtant c'est « son oncle et perrin Estienne de Laboétie, vrayment son aultre père, à qui il est tenu de son institution et de tout ce qu'il est et pouvoit estre », c'est le dernier des la Boétie qu'il choisit pour universel héritier. « Mon bon oncle, déclare-t-il, j'ai toujours dit que tout ce que un très sage, très bon et très libéral père pouvait faire pour son fils, tout cela avez-vous fait pour moi. Quoi que j'aie, je le tiens de vous, je l'avoue de vous, je vous en suis redevable, et vous êtes mon vrai père. » Car le vieux prêtre, prévenu du danger que court son neveu, est accouru du fond du Périgord ; il est parti à cheval, de Bordeaux, avec Etienne et Marguerite, pour gagner le Médoc, patrie de l'air vif et du soleil. Mais on n'a pu dépasser Germignan et c'est là que se présente la mort. Celui qu'elle va emporter la reçoit « gaillard et pied coy ».

Avoir été le témoin des suprêmes entretiens de Montaigne et de son ami, figurer au premier plan sur le dernier testament de la Boétie, n'est-ce pas largement suffisant pour que soit conservée la mémoire du prieur des Veyssières, curé de Bouilhonnac et de Saint-Quentin, doyen de Soustons ³.

Jean MAUBOURGUET.

(1) *Arch. hist. de la Gironde*, XXV, 338.

(2) *Ibidem*, XVII, 161. — *Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, 1854, p. 25.

(3) La dernière partie de cet article, consacrée au curé de Bouilhonnac, a déjà paru en 1931 dans *Le Courrier du Centre et Le Périgourdin de Bordeaux*. Nous ne l'avons reproduite ici que pour pouvoir fournir les références et ajouter un détail nouveau.

LES SEIGNEURS DE RIBÉRAC

(Suite)

E — ARMAND (1588-1628)

Armand était fils de Charles d'Aydie, seigneur de Monbazillac qui, le 2 juillet 1575, avait épousé Jeanne de Bourdeille, fille unique de Jean de Bourdeille, seigneur des Bernardières et sénéchal de Périgord, et de Claude de Gontaud-Saint-Geniès.

Devenue veuve, Jeanne de Bourdeille avait épousé, le 30 avril 1584, son cousin Antoine de Beaupoil, seigneur de Lanmary.

Armand d'Aydie avait donc accompli tout au plus sa douzième année lorsque la mort de Clinet l'appela à lui succéder.

Les textes ne nous disent pas qui gouverna la seigneurie pendant le temps que dura sa minorité, mais tout porte à croire que ce fut Marie de Foix elle-même quand on voit qu'elle négocia son mariage avec sa nièce et les largesses dont elle le combla, à l'occasion de cette union, et, plus tard, par son testament.

En effet, le 13 décembre 1597, « Marie de Foix de Candalle, dame vicomtesse de Ribérac, Montagrier, Moncuq, Castelnau-de-Médoc, Beysseville, Puypaulin et autres seigneuries, en contemplation de feu messire Guy d'Aydie, son seigneur et mary, et pour la singulière amitié qu'elle a toujours portée tant à sondit feu seigneur qu'à feu messire François d'Aydie, leur fils, et pour l'honneur de leur mémoire désirant conserver et maintenir la maison de Ribérac en son splendeur et en la famille du comte... » fit donation, de son plein gré, à Armand d'Aydie, son neveu, à l'occasion de son mariage avec Marguerite de Foix, de tout ce qui pouvait lui appartenir de ladite seigneurie ainsi que des maisons de Montagrier et de Moncuq.

Le successeur de Clinet ajoutait à la seigneurie de Ribérac les terres de Carlux, de Monbazillac et des Bernardières

quand il épousa Marguerite de Foix ¹, fille de feu messire Louis de Foix de Pellegrue, comte de Gurçon, et de Diane de Foix de Candale. Par ce mariage il recevait, outre les biens que lui abandonnait la vicomtesse douairière — car bien que la vicomté eût été érigée en comté en 1595, Marie de Candale ne porta que le titre de vicomtesse — 40.000 livres tournois comme dot de sa femme.

Marie de Foix de Candale, dans cette donation à son neveu, ne faisait aucune réserve sur ce que les successions de son mari et de son fils lui avaient laissé. Elle y mettait, toutefois, cette condition déjà requise par Clinet, que le nouveau seigneur prendrait « les armes et le nom de Ribérac ». Et prévoyant la possibilité du défaut d'héritier mâle dans la nouvelle maison, elle substituait, dans ce cas, à Armand, son frère Guy, et, dans la même éventualité de non postérité chez ce dernier, Jean de Gontaud de Saint-Geniès. Elle déclarait donner, en outre, tous les acquets propres qui pouvaient lui appartenir aux terres de Ribérac, Montagrier, Moncuq, tant de son chef que « par le bon secours de feu messire François de Candalle, son bon frère, evesque d'Ayre, chevalier et commandeur de l'ordre et mérite du Saint-Esprit ».

Marie de Foix se réservait pourtant l'usufruit des biens donnés et le droit de révoquer les donations faites « au cas que lesdits futurs conjoints ne luy rendroient l'honneur respect et obéissance et service qu'ils doivent et sont tenus ». Elle exceptait, cependant, de ses libéralités « la mestairie appelée de Versane, acquise du feu juge de Ribérac, pour faire une fondation en l'esglise des chanoynes de Ribérac », dix charges de bled pour l'obit de son fils défunt et les rentes dûes sur les moulins de Sauzet et de Salles, ensemble sur le pré « quy est entre deux eaux près led. moulin de Sauzet », lesquelles rentes lad. dame avait données à « Claude de Candalle, escuyer, sieur de Beauséjour, et à Marguerite de Jousseran, sa femme ».

(1) Qui ne pouvait pas être âgée de plus de dix-sept ans d'après la date de mariage de ses parents : 8 mars 1579 (*Inventaire du château de Ribérac* de 1754-1755).

La future épouse, Marguerite de Foix, était assistée « de l'avis et autorité de très illustre, haute et puissante dame Marguerite de Bertrand, dame marquise de Franc, etc... »

Le contrat de ce mariage fut passé au château de Puypaulin, à Bordeaux, par devant maître Chadirac, notaire royal¹.

La fortune du nouveau ménage était considérable. Elle le devint plus encore à la mort de Marie de Foix, qui institua le comte Armand son héritier universel. Son testament du 1^{er} août 1598, fait à Bordeaux, donne une idée flatteuse du train de Marie de Foix par l'abondance de ses legs et les détails qui en découlent quant au personnel qui lui était attaché.

Après s'être recommandée à Dieu et à la benoïste vierge Marie, elle ordonnait :

« Et le cas advenant que je décède en ostre ville de Bourdeaulx ou Montagrier ou en aultre part ou lieu que ce soiet, je veux que mon corps soiet porté et enterré en l'esglise de Ribérac et mis en la sépulture où mon fils François d'Aydie est enterré.

» Item .. je veux que le jour de mon enterrement il y aye cent pauvres prins du lieu dudict Ribérac, moytié filbes et l'autre garsons ou hommes, si tant y en a audict Ribérac, si non seront prins dailheurs et lieulx circonvoisins plus proches, à chascun desquels, outre l'habit de deuil que je veux leur estre bailhé par mon héritier bas nommé, je veux qu'il soiet bailhé trois soulz et que chascun d'eulx aye une chandelle de sire blanche du prix de trois soulz allumée pendant le service de mon enterrement et après le service d'icellui fait.

» Item, je veux et ordonne qu'il soiet fait service et prière à Dieu pour mon âme et pour celle de mondiet fils quatre fois par chascun an et à chascune feste annuelle, lesquels services je veux être fait à messe haute, diacres et sous diacres, et à chascun service, aultre que du dict jour de mon enterrement, je veux qu'il y aict vingt pauvres habilhés de deuilh, lesquels pendant chascun desdits services tiendront en leurs mains une chandelle de sire blanche allumée de la vailleur de trois soulz et, outre cella, je veux qu'il soiet bailhé à chascun desdits pauvres, à la fin de chascun desdits services, trois soulz tournois.

» Item, et pour faire célébrer lesdicts services et prières en ladicte esglise de Ribérac, je donne et lègue à la dicte esglise la somme de vingt escus pour chacun an. »

(1) Arch. dép. de la Dordogne. *Fonds d'Aydie*, E 2.

Ensuite, après avoir rappelé qu'elle avait déjà donné 96.500 livres « en argent comptant, outre, en vaisselle, bagues et pierreries envyron la somme de quarante mil escus » aux trois enfants du duc d'Épernon pour leur permettre l'achat de la terre de Lamarque, elle déclarait avoir emprunté, dans le temps, à son frère, Frédéric de Foix de Candale, évêque d'Ayre, pour racheter la seigneurie de Moncuq, 38.000 livres, somme qu'il lui avait abandonnée par son testament pour l'employer à son gré. Cette somme, elle la donnait à son neveu Armand, plus la moitié de la somme de 30.000 livres représentant sa dot, l'autre moitié devant aller à Frédéric de Foix, comte de Gurçon (le frère de la jeune comtesse de Ribérac). A un de ses autres neveux, qu'elle nomme le sieur de Villefranche, elle avait déjà abandonné tout ce qui pouvait lui appartenir en Bretagne.

Après cela elle énumérait des legs de moindre importance : à Claude de Candale et à sa femme Marguerite Jousseran cinq mille livres ; à damoiselle Magdeleine Chanteyract « pour les services qu'elle m'a fait dont je me tiens pour complante » quatre cents escus ; à Bertrande « ma filhe de chambre » quatre cents escus ; à Marie Rousset « ma filheule » mille livres tournois ; à Pierre Rastouilh, procureur de Ribérac « aussy pour les agréables services qu'il m'a fait » cinq cents escus ; à Pierre Bernard, dit la Pouïade, « mon secrétaire... tous les arresrages qu'il peut me devoir pendant le temps qu'il a administré et géré mes affaires de Ribérac » ; à Josué Jousseran « mon page... cent escus, et outre ce, veulx qu'il soit habillé honnestement pour fère service à quelque seigneur et qu'il luy soict baillhé ungt cheval de valleur de cinquante escus » ; à André Magault, « mon tailleur », mille livres ; à Marc Maigne, « mon sommelier de Montagrier », mille livres ; à Helien Nogaret, « mon cuisinier », quatre cents livres ; à Lami, nommé Andrelly, « mon cocher », deux cents écus ; à Marguerite, « ma chambrière », cent écus ; à Léonard et à Jean Ambéra, frères, « mes serviteurs », cent livres et cent escus ; au Biarnet, garçon du dit Andrelly, cocher, deux cents livres ; à Jean, « mon muletier », deux cents livres ; à Chaumenye, « garçon de cuisine », cent livres,

« Pour le regard de maistre François Lussel, chanoyne de Ribérac, mon aumosnier, ajoutait-elle, je m'assure qu'il est content de la récompense que je luy ay baillée ».

Enfin, elle désignait comme héritier général et universel de tous ses autres biens dont elle n'avait disposé ni par dons ni par legs, son neveu Armand d'Aydie, nommant pour ses exécuteurs testamentaires les sieurs de Candalle, sieur de Beauséjour et le sieur de Soufferte ¹, « ensemble maistre François Lucet, chanoyne dudict Ribérac ».

« Et pour cette assurance de ceste mienne volonté, disait-elle en terminant, il faut mettre le verset du psalmiste qui se commence : *« Et non intres in judicium cum servo tuo quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens »*, déclarant que ce soict ma dernière volonté et en tesmoingt et foy de vérité de ce que dessus je signe cestuy mon testament de dernière volonté de mon cachet pour la foyblesse et tremblement de mes mains à cause de mon vieulx aage ² ».

Le notaire qui reçut ce testament était le même que celui qui avait rédigé le contrat de mariage du comte de Ribérac : Antoine Chadirac.

Tous ces détails n'ont été rapportés que pour donner une idée de la fortune de Marie de Candale et de l'opulence dans laquelle allait se trouver le comte de Ribérac. Il fallait remonter jusqu'à Odet d'Aydie et Anne de Pons pour trouver un état pareil et encore n'est-il pas sûr que celui d'Armand d'Aydie et de Marguerite de Foix ne le dépassât.

Marie de Foix mourut vers l'année 1600.

Armand d'Aydie eut une très belle carrière. Le roi ne cessait d'honorer les seigneurs de Ribérac. Louis XIII éleva celui-ci aux plus belles dignités et quand il fut blessé au siège de La Rochelle, en 1628, et dut réintégrer son château de Ribérac, où il mourut peu de temps après, il était conseiller du roi en son conseil d'Etat privé, capitaine de cinquante

(1) Sans doute François Joumard, seigneur de Sufferte et de la Double, qu'il acquit le 15 août 1596 des seigneur et dame de La Douze avec la terre de la Conquête pour 20.000 livres.

(2) Arch. dép. de la Dordogne, *Fonds d'Aydie*, E 4,

hommes de son ordonnance, maître de camp de six compagnies françaises, maréchal de camp des armées du roi ¹.

En 1614, il avait assisté aux Etats de Périgord et la noblesse du pays le choisit avec Hector de Pontbriant pour la représenter aux Etats Généraux de Paris.

En 1600, Armand d'Aydie avait vendu pour 90.000 livres la vicomté de Carlux à François Costin, sieur de Brouzoles. La seigneurie de Carlux faisait partie depuis plus d'un siècle des possessions du comte de Ribérac, du chef d'Anne de Pons, en qualité d'héritière et fille de Jeanne de Castelnau.

De son mariage, Armand d'Aydie avait eu quatre fils : Frédéric, l'aîné, tué au siège de Montauban (1621) ; Jacques-Louis ; François et Antoine ; plus une fille, Françoise, qui fut abbesse de Montfort et mourut à Meaux ².

Frédéric, de son vivant, portait le titre de vicomte de Ribérac ³.

Par son testament du 10 juillet 1628, Armand d'Aydie, après avoir exprimé la volonté que son corps reposât « aux monuments des seigneurs ses prédécesseurs estant en la chapelle faicte, édifiée, fondée et doptée par ses dicts prédécesseurs en l'esglise » de Ribérac, nommait les trois seuls enfants qu'il lui restait, Jacques-Louis, François et Antoine, à chacun desquels il léguait la somme de quarante mille livres. Il désignait comme devant être son successeur son fils aîné ⁴.

(1) Testament d'Armand d'Aydie, 10 juillet 1625. Arch. dép. de la Dordogne. Fonds d'Aydie, E 3.

(2) Morte avant le 10 juillet 1628, date du testament de son père.

(3) « Le 13 novembre 1617 a esté baptisé Phédéric Verniaud, fils de Jehan Verniaud et de Franson Dupuy et a esté son parrain Phédéric d'Eydie, seigneur et vicomte de Ribérac, et marraine Louise Pasquier, dam^{lle} de la Brangelle ». (Registres paroissiaux de Vanxains).

(4) Les témoins qui signèrent à ce testament furent : Louis de Chabans, écuyer, seigneur de Lavignac et de La Borde, habitant en sa maison noble de La Borde, paroisse de Festalemps ; Jean du Faux, sieur du dit lieu, habitant son repaire de Chavant, paroisse de Saint-Martin ; Monsieur M^{re} Jean Cadiot, docteur en médecine, habitant de la ville d'Aubeterre (qui avait été sans doute appelé à lui donner ses soins) ; Jacques du Moutilhou et Girou Chataignol, tous les deux chanoines en l'église de Ribérac ; Jean de Poulard, juge sénéchal de Ribérac ; François Lamy, apothicaire, et Antoine Bernard, procureur fiscal,

F — JACQUES-LOUIS (1628-1630)

A la mort du comte Armand, Jacques-Louis, deuxième fils, lui succéda. En sa qualité de cadet, il s'était d'abord destiné aux ordres. En 1618, il était clerc tonsuré et recevait, le 17 janvier, de Louis XIII, désireux, par ce moyen, de récompenser les services du père, l'abbaye de Saint-Astier¹. La mort de son aîné, le désignant pour la succession, lui fit prendre l'épée. Il mourut en 1630, tué au siège de Casal. Son testament du 21 février 1630 est rédigé en latin. Voici la traduction du début :

« Dans la ville de Casal et canton de Vacaire et dans la voûte qui est en haut de la salle du palais et habitation de l'illustre Ferran Pic... dans laquelle est gisant, malade, le sous écrit très illustre testateur... Jacques-Louis d'Aydie, comte de Ribérac du pays de France, tribun de soldats (tribunus militum) pour sa majesté très chrétienne... »

Après plusieurs legs dont l'un destiné à une pieuse fondation dans Ribérac², et les autres pour récompenser des serviteurs ou des familiers, Jacques-Louis laissait 4.000 livres « à la très illustre Marguerite de Foix, sa mère » ; 20.000 écus à Antoine, son frère, demeuré en France³, payables quand il aurait vingt-cinq ans et en attendant une pension annuelle de 600 livres, et désignait pour son héritier universel son frère François⁴.

Emile DUSOLIER.

(A suivre)

(1) Arch. dép. de la Dordogne. *Fonds d'Aydie*, E 4.

(2) En vertu de laquelle le nombre des chanoines de la collégiale fut porté de quatre à six. En réalité, la volonté du testateur avait été de doter Ribérac d'un couvent de dominicains, dédié à la Vierge Marie, où auraient vécu douze moines, huit pères et quatre laïcs, qui devaient dire au moins quatre messes tous les jours et offrir éternellement le sacrifice pour l'âme du testateur et des défunts de sa famille. Pour la construction du couvent, il léguait 3.000 livres, et aux moines il réservait une rente annuelle de 2.000 livres payable en pactes égaux : à la Noël, à la fête de Pâques, à la saint Jean-Baptiste, à tous Saints, dont son héritier aurait la faculté de se redimer moyennant la somme de 40.000 livres.

(3) Antoine d'Aydie porta le titre de « vicomte de Ribérac, Montàgrier, Epeluches et terres y jointes, Gandillac et autres places ». Il épousa Antoinette de Gruel de Sonzac dont il n'eut pas d'enfants (Son testament : Arch. dép. de la Dordogne, *Fonds d'Aydie*, E 2).

(4) Arch. dép. de la Dordogne, *Fonds d'Aydie*, E 4.

LE THÉÂTRE EN DORDOGNE

AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE

Parmi les papiers versés en 1906 par l'administration des Beaux-Arts aux Archives nationales, un certain nombre concernent les théâtres, et, en particulier, l'exercice de l'art dit dramatique en province sous le Premier Empire et jusqu'à une époque assez avancée du Second.

Nous avons eu la curiosité de rechercher s'il ne serait pas possible d'extraire de cette documentation, abondante et souvent fastidieuse, quelques données sur l'organisation et la nature des spectacles offerts aux Périgourdiens d'autrefois¹.

N'y a-t-il pas là comme un aspect, un petit aspect, de vie sociale, qu'il est bon de fixer ? et considérer les pièces que l'on jouait à nos aïeux, auxquelles, donc, ils prenaient plaisir, n'est-ce pas approcher un peu nos ancêtres, les mieux connaître ? Les générations qui se succèdent diffèrent tellement les unes des autres qu'il n'est pas de moyen, si petit soit-il, qui ne vaille d'être mis en œuvre pour serrer de plus près cette vérité historique éminemment fuyante, qui se dérobe souvent et qu'on n'est jamais assuré de saisir.

Il ne surprendra personne que, dès le Consulat, le pouvoir central qui ne prétendait à rien de moins qu'à diriger toutes les manifestations de la vie privée, au point de vouloir même imposer un uniforme au « citoyen français dans l'intérieur »², ait voulu régir, comme tout le reste, l'organisation des spectacles. N'était-ce pas ainsi se ménager une utile voie d'accès

(1) Les articles que nous avons consultés sont cotés F²¹, nos 1173, 1231, 1271 et 1272. Le premier nous a été particulièrement utile.

(2) Nous avons sous les yeux une gravure par Denon, d'après Davyd, qui représente cet uniforme composé d'une redingote brune à brandebourgs, chausses rouges, manteau vert avec glands rouges, ceinture blanche avec bordure tricolore et frange d'or ; comme coiffure, un bonnet élevé forme shako, avec cocarde et plumet. Il semble bien que cet uniforme soit resté à l'état de projet.

à l'esprit public déjà canalisé par la presse et le livre, également soumis à une censure rigoureuse ? Il faudrait, d'ailleurs, pour s'étonner de cette mainmise, fermer les yeux sur ce qui se passe aujourd'hui dans deux Etats voisins de la France et qu'il n'est pas besoin de préciser davantage, et où, du consentement même du peuple qui la subit, le parti au pouvoir sait faire régner une discipline de fer, imposant même jusqu'à la couleur de la chemise des citoyens.

Donc, l'organisation des spectacles était alors une fonction publique, qui ressortissait au Ministère de l'Intérieur (3^e division, bureau des Sciences et Beaux-Arts). Un règlement du 25 avril 1807 en avait fixé les bases. L'Empire était divisé en arrondissements théâtraux comprenant chacun dans son ressort plusieurs départements, et, dans tous ces arrondissements, un directeur nommé avec privilège avait l'entreprise exclusive des représentations. Il rendait périodiquement compte de sa gestion aux préfets de sa circonscription, indiquant les dates des spectacles donnés, les pièces jouées, les recettes et dépenses, tous rapports que le préfet transmettait avec son avis au Ministère. S'il arrivait que la gestion fût déficitaire, ce qui était le cas le plus fréquent, l'Etat accordait un secours pour alléger la perte. Tout fonctionnait à la façon d'une administration publique.

En 1808, la Dordogne faisait partie avec la Haute-Vienne, la Vienne, la Charente et la Corrèze, du 9^e arrondissement théâtral, qui, un peu plus tard, devait devenir le 34^e ¹, et dont le chef-lieu était Limoges. Le directeur breveté des spectacles de cet arrondissement était un nommé Bonnet-Beauval, qui se qualifiait « artiste dramatique, correspondant de l'Institut », et qui s'était fait associer dans sa direction un camarade à lui nommé Selmer, artiste musicien et professeur (de musique apparemment) au lycée de Limoges.

(1) Après la seconde Restauration, elle fut englobée avec la Corrèze, la Vienne, la Haute-Vienne et la Charente dans le 20^e qui, à partir de 1825 devint le 13^e (jusqu'en 1868).

De quelle façon Bonnet-Beauval et Selmer concevaient-ils l'exercice de leur industrie ? Ils vont nous le dire dans une lettre de 1807 adressée au Ministère de l'Intérieur :

« Nous organiserons deux troupes, toutes deux pouvant jouer comédie et opéra, et chacune composée de 15 artistes, tant hommes que femmes, sans compter l'orchestre et les différents ouvriers du service habituel... L'une occupera Limoges pendant avril et mai et six mois d'automne et d'hiver jusqu'au carême ; les autres mois seront donnés à Périgueux, Tulle... L'autre occupera Poitiers et Angoulême... Les moyens que nous avons de remplir nos engagements, consistent dans quelques ressources pécuniaires, dans les recettes présumées, dans l'abandon que nous faisons des appointements que nous pourrions nous fixer pour nos emplois ; et dans les produits des leçons de musique et de déclamation que nous donnons dans différents établissements publics, tels que le lycée et les pensionnats... »

C'était là le programme en théorie, mais voyons un peu la pratique. Cinq ans ont passé. Interrogé par le Ministre de l'Intérieur sur le fonctionnement des entreprises théâtrales dans son département (circulaire du 2 décembre 1812), le Préfet de la Dordogne, baron Maurice, répond à la date du 26 du même mois :

« Ce directeur (Bonnet-Beauval) et sa troupe résident habituellement à Limoges, et, comme il y a plus de deux ans qu'ils n'ont paru dans ce département, je ne puis vous donner aucun renseignement ni sur le directeur ni sur les acteurs qu'il entretient.

» Il n'y a point d'époque fixée pour l'arrivée à Périgueux de la troupe de M. Beauval. Lorsqu'elle y vient, c'est ordinairement au commencement de l'hiver et s'en retourne à Pâques. Plus souvent, ce sont des troupes ambulantes auxquelles le sr Beauval permet d'exploiter dans ce département, moyennant une rétribution réglée entre lui et les chefs de ces troupes ambulantes.

» Périgueux, Sarlat, Bergerac, Montignac, Excideuil ont des salles de spectacle, généralement petites, mal distribuées et

aussi incommodes que laides. Celle de Périgueux appartient à un particulier ¹ ; celles de Bergerac, Sarlat et Montignac sont la propriété de ces trois communes ; celle d'Excideuil appartient à l'hospice de cette petite ville.

» A Périgueux, le prix du loyer de la salle est de 24 francs par représentation ; le propriétaire est chargé de l'éclairage. Dans les autres villes, le prix du loyer est de 6 à 12 francs, sans aucune charge pour les propriétaires des salles. Le prix du loyer est prélevé sur le produit de chaque représentation.

» Le répertoire de chaque troupe est toujours soumis préalablement à l'autorité locale qui s'assure que toutes les pièces présentées peuvent être jouées sans inconvénient... »

Mécontent de la façon dont, au rapport du Préfet, Bonnet-Beauval s'acquittait de ses engagements, au regard de la Dordogne tout au moins, le Ministre, ou l'agent qui le représente, note sur la lettre du Préfet : « Il sera pris des mesures pour assurer un meilleur service ».

Il faut croire que ces mesures inclinèrent le directeur à venir à résipiscence, puisque, un peu plus de six mois après (5 août 1813), rendant compte que « M. Beauval avait envoyé à Périgueux une troupe de comédie dont le début a eu lieu le 4 juillet et la clôture le 4 août », le même Préfet attestait que cette troupe « a montré beaucoup de zèle et que les autorités et le public ne peuvent que s'en louer ».

Un état de recettes et frais joint à la lettre du Préfet, certifié conforme par le régisseur de la troupe, Chevalier, indique que, du 4 juillet au 4 août, il y eut 17 représentations. Pour nous borner à quelques exemples, on donna : le 4 juillet, *Le Dissipateur* et *Les deux Edmond* ; le 6, *Tartufe de mœurs* et *Dugay-Trouin* ; le 15, *Le Mariage de Figaro* et *Molière chez Ninon*, etc. Les recettes oscillèrent entre 440 francs, pour le plus haut, le 25 (*La partie de chasse*, *Le bal masqué* et *Les Visitandines*) et 53 francs pour le plus bas, le 30 (*La Brouette* et *Les deux Edmond*). Le répertoire semble varié à souhait puisque, sauf une exception, chaque représentation com-

(1) Voir plus loin l'appréciation, plutôt sévère, portée par Bonnet-Beauval sur cette salle.

porte deux pièces nouvelles. Cependant, la série se solde en perte. Pour 3.983 fr. 10 de recettes, il y a 4.752 fr. 25 de frais, dont 2.800 francs pour les appointements des pensionnaires, soit un déficit de 769 fr. 15. A la fin de cette même année, une autre troupe envoyée par M. Bonnet-Beauval séjourna d'abord à Sarlat, du 29 octobre au 7 novembre (5 représentations produisirent une recette de 461 fr. 75 pour une dépense de 195 fr. 75, soit un excédent de recette de 265 fr. 40), puis à Bergerac, du 13 novembre au 5 décembre (10 représentations donnèrent en recette 1132 fr. 50, en dépense 1621 fr. 35, soit un déficit de 488 fr. 85). En 1814, nouveau séjour de la troupe Beauval à Périgueux, du 1^{er} août au 21 novembre. 56 représentations, comédie et opéra. Recette : 13.733 fr. 85 ; dépense : 17.569 fr. ; déficit : 3.835 fr. 15. Décidément, Périgueux boudait le théâtre et l'on comprend un peu que Bonnet-Beauval boudât de son côté la population périgourdine.

A la date du 11 mars 1823, le Préfet de la Dordogne, Huchet de Cintré, se plaignait amèrement au Ministre de ce même Bonnet-Beauval, toujours directeur breveté de l'arrondissement théâtral (20^e), et qui n'avait pas paru dans le département depuis plus de six ans. Le Ministre ne parlait de rien de moins que de lui retirer son brevet, mais Bonnet-Beauval plaide les circonstances atténuantes avec assez de raison, semble-t-il, dans une lettre qu'il adresse au Ministre de l'Intérieur, le 25 avril 1823 :

Chaque fois que mes troupes ont été à Périgueux, j'y ai éprouvé des pertes considérables qu'on ne peut attribuer à la faiblesse des troupes, puisqu'elles plaisaient partout ailleurs, mais surtout à la situation de la salle, qui est extrêmement petite, au-dessus de l'écurie d'une espèce d'auberge, et si peu salubre que les exhalaisons qui s'en échappent incommode les spectateurs et les acteurs. Toutes les dépendances de ce théâtre se ressentent du cloaque où il est construit. Malgré les pertes que j'y éprouvais, j'y suis allé jusqu'en l'année 1817. Cette fois, pendant une occupation de deux mois et demi, du 13 juillet au 28 septembre, j'ai eu un déficit de 5.519 fr. 35. Depuis ce temps, M. le Maire de Périgueux donna son agrément à plusieurs petites troupes qui passaient et n'en réclama point de moi. J'eus lieu de croire que, instruit comme il l'était de mes pertes, il ne croyait pas devoir m'exposer à en supporter de nouvelles. En rendant compte

à M. le Préfet de la Dordogne de ces motifs, je lui adresse le tableau de la troupe de comédie de cette année et je lui annonce qu'elle se rendra à Périgueux après la foire d'Angoulême.

Le privilège du s^r Beauval expirait en avril 1824. Il n'en demanda pas le renouvellement, ayant été chargé par arrêté ministériel du 18 mars 1825 de l'exploitation du théâtre sédentaire de Limoges. Après lui l'organisation dramatique continua à fonctionner jusqu'à la fin du Second Empire suivant les mêmes errements. Il y eut dans le 13^e arrondissement théâtral deux, parfois trois, troupes ambulantes dont les directeurs brevetés changeaient assez souvent. Sans doute ne faisaient-ils pas fortune et ils passaient rapidement la main. Chaque année, Périgueux avait sa saison, parfois deux, mais le temps n'était plus où *Thalie* devait s'accommoder d'un logis de fortune au-dessus d'une écurie mal odorante. Notre ville, soucieuse de progrès, avait confié à l'architecte Catoire la mission d'édifier un théâtre municipal. Celui-ci, le théâtre actuel, fut livré en 1838. Heureusement conçu et confortablement aménagé pour l'époque, développait-il chez les Périgourdins du temps du Roi-citoyen le goût des représentations dramatiques et lyriques qui, jusqu'alors, semblait chez eux un peu tiède ? On inclinerait à le croire, quand on voit le Préfet, trois ans après l'inauguration, constater dans une lettre (du 24 avril 1841) au Ministre de l'Intérieur que la salle nouvelle « n'est pas suffisamment vaste pour contenir, les jours de grandes représentation, tout le public qui s'y presse ». On refusait donc du monde ! Les temps n'auraient-ils pas un peu changé depuis ?

R. VILLEPELET.

Cette livraison contient, sur 4 pages hors-texte, 6 photographies.

Le gérant responsable, J. RIBES.